



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE EN SITUATION MINORITAIRE : BÂTIR DES ÉCONOMIES DURABLES ET CROISSANTES

Rapport du Comité permanent des langues officielles

Le président

L'hon. Michael Chong

MARS 2015

41^e LÉGISLATURE, DEUXIÈME SESSION

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

**LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES
COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE EN
SITUATION MINORITAIRE : BÂTIR DES
ÉCONOMIES DURABLES ET CROISSANTES**

**Rapport du Comité permanent
des langues officielles**

Le président

L'hon. Michael Chong

MARS 2015

41^e LÉGISLATURE, DEUXIÈME SESSION

COMITÉ PERMANENT DES LANGUES OFFICIELLES

PRÉSIDENT

L'hon. Michael Chong

VICE-PRÉSIDENTS

Jamie Nicholls

Lise St-Denis

MEMBRES

Corneliu Chisu

Joe Daniel

Anne-Marie Day

Jacques Gourde

Claude Gravelle

Chugsen Leung

John Williamson

AUTRES DÉPUTÉS AYANT PARTICIPÉ

Joyce Bateman

Tyrone Benskin

Ruth Ellen Brosseau

Sylvain Chicoine

François Choquette

Raymond Côté

Pierre Dionne Labelle

Rick Dykstra

Ted Falk

Cheryl Gallant

Yvon Godin

Robert Goguen

Randy Hoback

Guy Lauzon

Hélène LeBlanc

Pierre Nantel

Tilly O'Neill Gordon

Marie-Claude Morin

Manon Perreault

Kyle Seeback

Djaouida Sellah

Bev Shipley

Devinder Shory

Robert Sopuck

Nycole Turmel

David Sweet

Mark Warawa

GREFFIERS DU COMITÉ

Suzie Cadieux

David Chandonnet

Chloé O'Shaughnessy

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Service d'information et de recherche parlementaires

Lucie Lecomte, analyste

LE COMITÉ PERMANENT DES LANGUES OFFICIELLES

a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(3)(f) du Règlement, le Comité a étudié la situation économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE EN SITUATION MINORITAIRE : BÂTIR DES ÉCONOMIES DURABLES ET CROISSANTES	1
Introduction	1
1. Le cadre législatif et les initiatives du gouvernement du Canada pour le développement économique des CLOSM	1
1.1 Le cadre législatif.....	1
1.2 Les initiatives du gouvernement du Canada pour le développement économique des CLOSM	2
1.2.1 La <i>Feuille de route pour les langues officielles du Canada</i> 2013-2018.....	2
1.2.1.1 Le Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire	2
1.2.1.2 L'Initiative de développement économique	3
1.2.1.3 Le Programme de renforcement du secteur langagier	4
1.2.1.4 L'Initiative d'alphabétisation et d'acquisition des compétences essentielle dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire	4
1.2.2 Le programme de Développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire de Patrimoine canadien	4
1.2.3 Les ententes fédérales-provinciales-territoriales sur le marché du travail	5
2. La situation économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire.....	5
2.1 Les communautés francophones en situation minoritaire.....	5
2.2 Les communautés anglophones du Québec	6
2.3 Des économies minoritaires bien intégrées dans leur milieu	7
2.4 L'impact de l'économie régionale sur le développement des CLOSM.....	7
2.4.1 L'exemple de l'Ouest.....	8
2.4.2 Le cas du Nord du Nouveau-Brunswick	9
2.4.3 La reprise économique de la ville de Moncton	13
2.4.4. Les problèmes qui subsistent dans les communautés anglophones du Québec	14
2.5 Régions urbaines et régions rurales	16

2.6 Bâtir des économies croissantes et durables	17
3. La planification du développement économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire.....	19
3.1 <i>Le Plan stratégique communautaire</i> (communautés francophones en situation minoritaire).....	19
3.2 Le Forum des priorités stratégiques (communautés anglophones en situation minoritaire).....	20
3.3 <i>Plan d'action intégré visant à consolider l'espace économique francophone au bénéfice des collectivités canadiennes</i>	20
3.4 <i>Le Plan canadien de développement économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire</i>	21
4. La promotion de la dualité linguistique canadienne comme atout commercial	24
4.1 La contribution de l'espace économique francophone à la prospérité du Canada	24
4.2 La force du bilinguisme en affaires	25
5. Les marchés internationaux à la portée des communautés de langue officielle en situation minoritaire	27
6. L'appui du gouvernement du Canada pour les services d'aide à l'emploi et l'acquisition des compétences essentielles	27
6.1 Les clauses linguistiques dans les ententes fédérales-provinciales-territoriales sur le marché du travail	27
6.2 Les stages et le mentorat	28
6.2.1 Les stages	28
6.2.2 Le mentorat	30
6.3 L'alphabétisation, une compétence essentielle	30
6.3.1 Le rendement national en matière d'alphabétisation et en compétences de base.....	30
6.3.2 Les initiatives du gouvernement du Canada en alphabétisation.....	31
6.3.3 Le rendement des communautés francophones en situation minoritaire et le cas du Nouveau-Brunswick.....	31
6.3.4 Regards sur l'avenir.....	32
6.4 L'accès à des programmes d'enseignement du français langue seconde au Québec	33
7. Le financement et la dissémination des recherches sur le développement économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire	34
8. Les moteurs de développement économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire.....	35

8.1 La coopération	35
8.2 L'immigration	35
8.3 Les institutions postsecondaires	38
8.4 Le tourisme	40
8.5 Les arts et la culture	41
8.6. L'entrepreneuriat	42
8.7. Le leadership du milieu	43
8.8. Les échanges internationaux	44
8.9 Les ressources naturelles	48
9. Les organismes communautaires de développement économique et d'aide à l'emploi	49
10. Conclusion	50
11. Recommandations	51
ANNEXE A: LISTE DES TÉMOINS	55
ANNEXE B: LISTE DES MÉMOIRES	59
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	61
OPINION DISSIDENTE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE	63
OPINION DISSIDENTE DU PARTI LIBÉRAL DU CANADA	69

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE EN SITUATION MINORITAIRE : BÂTIR DES ÉCONOMIES DURABLES ET CROISSANTES

Introduction

En février 2014, le Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes (ci-après « le Comité ») a entrepris une étude sur la situation économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Une économie croissante qui crée des emplois est nécessaire pour assurer la vitalité des CLOSM.

Le présent rapport met en évidence les points communs qui ressortent des mémoires reçus et des témoignages entendus lors des audiences publiques du Comité entre le 25 février et le 29 mai 2014.

1. Le cadre législatif et les initiatives du gouvernement du Canada pour le développement économique des CLOSM

1.1 Le cadre législatif

En vertu du paragraphe 41. (1) de la *Loi sur les langues officielles* (LLO), « le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne¹. » De plus, le paragraphe 41. (2) oblige les institutions fédérales à prendre des mesures positives afin de mettre en œuvre cet engagement.

Par ailleurs, l'article 43 de la LLO exige que Patrimoine canadien prenne des mesures pour favoriser la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais, notamment des mesures qui favorisent l'épanouissement des minorités de langue officielle et leur développement². Le Ministère doit aussi prendre des mesures pour encourager les gouvernements provinciaux et territoriaux, les entreprises, les organisations patronales et syndicales ainsi que les organismes bénévoles à fournir leurs services en français et en anglais et à favoriser la reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne et à refléter le caractère bilingue du Canada à l'étranger³.

C'est dans ce cadre législatif que le gouvernement du Canada a mis sur pied une série d'initiatives pour faciliter et promouvoir le développement économique des CLOSM.

1 *Loi sur les langues officielles* (L.R.C. (1985), ch. 31 (4^e suppl.)).

2 LLO, alinéa 43.(1)a).

3 LLO, alinéa 43.(1)f).

1.2 Les initiatives du gouvernement du Canada pour le développement économique des CLOSM

L'objectif du rapport n'étant pas de dresser une liste exhaustive des initiatives fédérales, le Comité s'est limité à décrire les principaux programmes fédéraux qui contribuent au développement économique des CLOSM et ceux dont il a été question au cours de l'étude.

1.2.1 La Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018

La *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018* comporte trois piliers : l'éducation, l'immigration et les communautés. Sur le plan des communautés, la Feuille de route vise, entre autres à appuyer l'essor économique des CLOSM. Les priorités du gouvernement du Canada en matière économique sont exprimées de la manière suivante :

Le gouvernement du Canada reconnaît l'importance de renforcer la vigueur économique et la participation au marché du travail des communautés de langue officielle en situation minoritaire par l'entremise de partenariats communautaires novateurs. L'amélioration de l'accès aux possibilités économiques et la stimulation de la croissance des capacités d'affaires des collectivités créeront de meilleures possibilités d'emploi pour les communautés francophones et anglophones en situation minoritaire⁴.

Pour concrétiser ces engagements, la Feuille de route comporte trois initiatives axées sur le développement économique, soit le Fonds d'habilitation pour les CLOSM, l'Initiative de développement économique (IDE) et le Programme de renforcement du secteur langagier. L'Initiative d'alphabétisation et d'acquisition des compétences essentielles dans les CLOSM peut être considérée comme un programme de développement économique puisqu'il touche à l'employabilité.

1.2.1.1 Le Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire

Le Fonds d'habilitation pour les CLOSM d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) représente un investissement de 69 millions de dollars échelonné sur la durée de cinq ans de la Feuille de route. Son objectif est de « promouvoir le développement économique à l'échelle des communautés et de faire fructifier les avantages économiques de la dualité linguistique⁵. » Plus précisément, le Fonds permet de financer le fonctionnement et les activités de 14 organismes sans but lucratif : le Réseau de développement économique et d'employabilité Canada (RDÉE Canada), 12 RDÉE provinciaux et territoriaux ainsi que la Corporation d'employabilité et de développement économique communautaire (CEDEC) qui représente les intérêts des

4 Gouvernement du Canada, *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : éducation, immigration, communautés*, 2013, p. 15.

5 Chambre des communes, Comité permanent des langues officielles (LANG), *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 10 avril 2014, 0905 (Stephen Johnson, directeur général, Planification ministérielle et de la gestion, Politique stratégique et recherche, ministère de l'Emploi et du Développement social).

communautés anglophones du Québec. Selon les représentants d'EDSC, ces 14 organisations professionnelles comptent 135 employés affectés dans 50 lieux différents du pays⁶. Elles fournissent une expertise pour l'établissement de stratégies locales et communautaires, utilisent et mettent en valeur le potentiel des CLOSM, créent des partenariats et regroupent les ressources⁷.

La Feuille de route précédente comportait aussi une enveloppe de 69 millions de dollars pour le Fonds d'habilitation pour les CLOSM.

1.2.1.2 L'Initiative de développement économique

La Feuille de route 2013-2018 comporte également l'IDE. Pilotée par Industrie Canada en partenariat avec les agences fédérales de développement régional, cette initiative dispose d'un total de 30,5 millions de dollars pour la durée de la Feuille de route. L'objectif de l'IDE est de développer les capacités d'affaires des CLOSM, d'améliorer la prestation de services offerts aux citoyens et d'améliorer la capacité des petites et moyennes entreprises à offrir des services bilingues. On y voit un avantage concurrentiel qui peut ouvrir des portes à de nouveaux marchés pour les entrepreneurs et les entreprises bilingues.

L'enveloppe de 30,5 millions de l'IDE est répartie de la manière suivante :

- Industrie Canada : 1,6 million pour l'IDE;
- Initiative fédérale de développement économique dans le Nord de l'Ontario (FedNor) : 4,45 millions;
- Développement économique Canada pour les régions du Québec : 10,2 millions;
- Agence de promotion économique du Canada atlantique : 6,2 millions;
- Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario : 4,45 millions;
- Diversification de l'économie de l'Ouest Canada : 3,2 millions;
- Agence canadienne de développement économique du Nord : 0,4 million⁸.

La Feuille de route 2008-2013 avait aussi prévu un financement de 30,5 millions pour l'IDE.

6 *Ibid.*

7 *Ibid.*

8 Gouvernement du Canada, *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : éducation, immigration, communautés*, 2013, p. 22-23.

1.2.1.3 Le Programme de renforcement du secteur langagier

Le Programme de renforcement du secteur langagier relève du Conseil national de recherches du Canada. Doté d'une enveloppe de 10 millions de dollars sur cinq ans, ce programme a pour but de financer des travaux de recherche et de développement pour faire progresser la traduction automatique et le traitement informatique des informations orales et écrites dans des langues multiples⁹.

1.2.1.4 L'Initiative d'alphabétisation et d'acquisition des compétences essentielles dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire

L'Initiative d'alphabétisation et d'acquisition des compétences essentielles dans les CLOSM bénéficie d'un total de 7,5 millions pour la durée de la Feuille de route afin d'aider les adultes issus des CLOSM à acquérir les compétences essentielles en lecture nécessaires pour décrocher et conserver un emploi¹⁰. La Feuille de route précédente avait aussi attribué un budget de 7,5 millions pour une initiative d'alphabétisation familiale. L'objectif était d'amener les adultes à améliorer leurs compétences afin d'aider les enfants dans leur parcours scolaire et les amener à contribuer plus activement au développement de leur communauté. Concrètement, le financement a permis de produire huit nouveaux rapports de recherche, d'élaborer neuf modèles d'alphabétisation familiale, de mettre en œuvre deux stratégies de mobilisation et de publier divers outils promotionnels. Il importe de noter que les communautés d'expression anglaise du Québec n'ont pas reçu de financement de la Feuille de route 2008-2013 pour des projets d'alphabétisation¹¹.

Outre la Feuille de route, d'autres programmes fédéraux ont un impact sur le développement économique et les services d'aide à l'emploi des CLOSM. Il y a, entre autres le programme de Développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et les ententes fédérales-provinciales-territoriales sur le marché du travail.

1.2.2 Le programme de Développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire de Patrimoine canadien

Patrimoine canadien est impliqué dans le développement global des CLOSM et il coordonne la mise en œuvre de la partie VII de la LLO dans l'appareil fédéral ainsi que la mise en œuvre de la Feuille de route.

Par ailleurs, ce ministère appuie indirectement le développement économique des CLOSM par l'entremise de son programme « Développement des communautés de langues officielles ». Ce programme représente un investissement annuel de

9 Patrimoine canadien, Présentation au Comité, 10 avril 2014, p. 10.

10 Gouvernement du Canada, *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : éducation, immigration, communautés*, 2013, p. 16.

11 Chambre des communes, LANG, *Après la Feuille de route : cap vers une amélioration des programmes et de la prestation des services*, deuxième rapport, 1^{re} session, 41^e législature, novembre 2012, p. 74-77.

225 millions de dollars répartis entre les ententes fédérales-provinciales-territoriales pour l'éducation dans la langue de la minorité, les ententes fédérales-provinciales-territoriales en matière de services dans la langue de la minorité et les ententes de collaboration Canada-communautés¹². Ainsi, en appuyant toute une gamme d'activité, Patrimoine canadien contribue au développement économique des CLOSM. Les CLOSM sont aussi admissibles à tous les programmes du gouvernement du Canada.

1.2.3 Les ententes fédérales-provinciales-territoriales sur le marché du travail

EDSC gère les ententes fédérales-provinciales-territoriales sur le marché du travail. Dans le cadre de ces ententes, le gouvernement du Canada finance des programmes et des services provinciaux et territoriaux pour des personnes sans emploi qui ne sont pas admissibles à des prestations d'assurance-emploi et des personnes ayant un emploi, mais pas de diplôme d'études secondaires ou d'attestation professionnelle reconnue ou dont le niveau d'alphabétisation et de compétences essentielles est faible. Dans le cadre de ces ententes, les provinces et les territoires déterminent les priorités et décident de la façon dont les fonds sont répartis¹³.

La majorité des ententes actuelles contiennent des clauses visant à assurer que les gouvernements provinciaux et territoriaux consultent et tiennent compte des besoins et des CLOSM et qu'ils fournissent de l'aide et des services dans la langue de la minorité lorsqu'il y a une « demande importante » au sens de la définition du *Règlement sur les langues officielles – communications avec le public et prestation des services*¹⁴.

2. La situation économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire

2.1 Les communautés francophones en situation minoritaire

Selon Statistique Canada, la situation des francophones au Canada a beaucoup évolué au cours des 50 dernières années. On voit, entre autres une diminution des inégalités socioéconomiques entre les francophones et les anglophones au pays. L'accès à l'éducation dans la langue de la minorité est un des facteurs clés qui explique ce rattrapage :

Parmi les principaux moteurs de changement, notons que la situation des minorités de langue française s'est beaucoup améliorée en matière de scolarisation depuis les années 1960, notamment en raison de l'obligation de poursuivre des études jusqu'à l'âge de

12 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 10 avril 2014, 0845 (Jean-Pierre Gauthier, directeur général, Direction générale des langues officielles, ministère du Patrimoine canadien).

13 Emploi et Développement social Canada, *Ententes sur le marché du travail*.

14 *Règlement sur les langues officielles – communications avec le public et prestation des services* (DORS/92-48).

16 ans et de l'importance grandissante accordée à l'éducation par les gouvernements, les employeurs et la population dans son ensemble¹⁵.

La promulgation de la première LLO en 1969 et les investissements du gouvernement du Canada en matière d'éducation dans la langue de la minorité et de développement communautaire à partir des années 1970 ont également contribué à ce progrès. En 1982, les droits linguistiques des Canadiens ont été enchâssés dans la *Charte canadienne des droits et libertés* puis reconnus à maintes reprises par la Cour suprême du Canada.

La décision dans la cause *Desrochers c. Canada*¹⁶ introduit la notion d'égalité réelle. Le gouvernement du Canada doit offrir à la minorité de services égaux à ceux de la majorité et s'assurer que ces services soient adaptés aux besoins de la communauté et livrés dans la langue de son choix.

Malgré ces avancées, Statistique Canada soutient que l'amélioration de la situation socioéconomique des francophones s'accompagne de transfert linguistique vers l'anglais :

[...] les gains observés au fil du temps par les francophones en ce qui a trait aux principaux indicateurs socioéconomiques ont été concomitants d'une perte en ce qui a trait à l'utilisation de la langue française, comme en témoigne la croissance de l'anglicisation au fil des ans chez ceux qui vivent en situation très minoritaire¹⁷.

2.2 Les communautés anglophones du Québec

Selon Statistique Canada, les écarts de revenus sont généralement faibles entre les anglophones et les francophones du Québec. Cet état de fait laisse entrevoir qu'un changement socioéconomique a eu lieu au sein de la population anglophone, car : « la situation largement à l'avantage de la minorité anglophone du Québec en termes de revenu qui était observée en 1971 ne prévaut plus aujourd'hui¹⁸. »

Les anglophones du Québec sont fortement scolarisés. De fait, ils « affichent un niveau de scolarité plus élevé que celui des anglophones résidant ailleurs au Canada¹⁹. » C'est également le groupe qui affiche le plus haut taux de bilinguisme anglais-français : « notre communauté a un taux de bilinguisme élevé : 66 % ont indiqué connaître le français et l'anglais lors du recensement de 2011. Ce pourcentage dépasse 80 % chez les jeunes anglophones, ce qui témoigne des efforts de la communauté pour s'assurer que nos enfants peuvent vivre et travailler en français au Québec²⁰. »

15 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 8 avril 2014, 0845 (Jean-Pierre Corbeil, directeur adjoint, Division de la statistique sociale et autochtone, Statistique Canada).

16 *DesRochers c. Canada (Industrie)*, 2009 CSC 8, [2009] 1 R.C.S. 194.

17 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 8 avril 2014, 0845 (Jean-Pierre Corbeil).

18 *Ibid.*, 0850.

19 *Ibid.*, 0845.

20 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 25 février 2014, 0845 (Sylvia Martin-Laforge, directrice générale, Quebec Community Groups Network).

C'est aussi un groupe diversifié sur le plan ethnoculturel. Il est composé de plus de 35 % d'immigrants comparativement aux immigrants francophones qui composent 10 % de la population francophone.

2.3 Des économies minoritaires bien intégrées dans leur milieu

Les témoignages recueillis par le Comité démontrent clairement que les CLOSM font partie intégrante de l'économie canadienne. C'est-à-dire qu'elles sont prospères là où il y a une croissance économique. Le Quebec Community Groups Network (QCGN) a expliqué que « [...] les économies prospères sont liées entre elles. On ne peut étudier la situation économique de nos communautés sans comprendre les économies du Québec et du Canada. Lorsque le Québec prospère, nous prospérons, et l'inverse est également vrai²¹. » Ce principe s'applique aussi aux communautés francophones à l'extérieur du Québec. Selon le Conference Board du Canada, on peut voir qu'il y a un lien entre l'accroissement démographique des communautés francophones en situation minoritaire et la prospérité économique de leur région²².

L'inverse est aussi vrai. Certains groupes ont du mal à démarrer leur secteur économique et demeurent désavantagés par rapport à la majorité, là où l'économie régionale connaît un ralentissement.

2.4 L'impact de l'économie régionale sur le développement des CLOSM

Pour comprendre le développement économique des CLOSM, il faut se pencher sur la dynamique régionale qui est à l'œuvre. Afin de souligner le fait que les CLOSM ont des situations économiques diverses, liées à leur économie régionale, le commissaire aux langues officielles, Graham Fraser, a brossé le portrait suivant :

Dans l'Ouest, par exemple, l'économie est solide, les besoins en main-d'œuvre sont nombreux, et cela entraîne une forte mobilité de travailleurs des régions du Canada et de l'étranger. Les communautés francophones de ces régions doivent d'ailleurs disposer de plus de ressources afin de satisfaire à une demande croissante en matière de services et de soutien à la communauté.

Dans certaines régions de l'Atlantique et du nord et du sud-ouest de l'Ontario, on connaît au contraire une situation économique difficile et un exode des jeunes vers les grands centres urbains, ce qui menace la pérennité de la communauté et la relève entrepreneuriale²³.

21 *Ibid.*, 0850.

22 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 29 mai 2014, 0945 (Pedro Antunes, économiste en chef adjoint et directeur général, Conference Board du Canada).

23 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 8 mai 2014, 0950 (Graham Fraser, commissaire, Commissariat aux langues officielles du Canada).

2.4.1 L'exemple de l'Ouest

Les communautés francophones de l'Ouest bénéficient clairement de la prospérité économique de la province dans laquelle ils habitent. À titre d'exemple, le Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba affirme que sur le plan de la croissance, « [le Manitoba] ressemble beaucoup aux régions ressources de la Saskatchewan et de l'Alberta. C'est le phénomène du boom et du plein emploi²⁴. » Plusieurs communautés franco-manitobaines sont avantagées par la disponibilité des emplois dans leur région :

À St-Laurent, qui est une communauté métisse assez unique, comme j'y ai fait référence tout à l'heure, les gens vivent dans un climat assez idéal. C'est une région de villégiature où il y a de la pêche sur le lac, de l'agriculture et un abattoir. St-Lazare, qui est près de la frontière de la Saskatchewan, bénéficie de la présence de Rocanville, où il y a une grosse mine de potasse, et une économie en effervescence dans la zone pétrolière de Bakken²⁵.

Selon le Conseil de développement économique de l'Alberta (CDÉA), la prospérité économique de la province a transformé les communautés francophones en terre d'accueil pour de nombreux francophones de l'Est du pays en quête de travail. Les communautés franco-albertaines souhaitent bénéficier pleinement de leur arrivée pour poursuivre leur développement et assurer leur vitalité :

Des francophones arrivent en Alberta tous les jours. Plusieurs y viennent pour profiter d'avantages économiques, pour trouver un emploi ou pour démarrer une entreprise. [...] Nous sommes donc heureux de recevoir de nouveaux arrivants, mais ce serait mieux s'ils venaient en famille, de façon permanente.

Nous accueillons les nouveaux arrivants francophones à bras ouverts. Malgré cela, plusieurs décident de n'habiter en Alberta qu'à temps partiel. Ils rentrent à Québec, au Nouveau-Brunswick ou ailleurs après 10, 14 ou 21 jours de travail. On doit se demander pourquoi ils ne déménagent pas de façon permanente avec leur famille. Nous avons toute l'infrastructure nécessaire pour les accueillir : des écoles francophones, des centres d'accueil, des centres d'emploi, un réseau de mentorat pour les entrepreneurs en démarrage d'entreprises, des centres communautaires, des paroisses francophones, des activités professionnelles, des activités familiales et des festivals. La francophonie albertaine serait davantage gagnante s'ils venaient en famille, pour y rester²⁶.

Malgré le fait que les communautés francophones de l'Ouest sont avantagées par l'arrivée de migrants francophones en raison d'une économie provinciale prospère, il importe de souligner que la situation n'est pas idyllique. Comme l'a souligné le commissaire aux langues officielles du Canada, certaines communautés de l'Ouest ont du mal à répondre à tous les besoins pour des services en français que génère l'arrivée de nombreux francophones, surtout quand ces derniers n'ont pas d'emploi en arrivant.

24 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 29 mai 2014, 0910 (Louis Allain, directeur général, Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba).

25 *Ibid.*

26 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 27 mars 2014, 0850 (Marc S. Tremblay, président-directeur général, Conseil de développement économique de l'Alberta).

Le Conseil de la coopération de la Saskatchewan (CCS) a illustré le problème avec l'exemple suivant :

Selon le dernier recensement, il y a eu une augmentation de la population francophone en Saskatchewan. Malgré cela, nous observons que la population immigrante et la population migrante, provenant souvent des plus grands centres de l'Est du pays, ont de la difficulté à s'intégrer au marché du travail. Souvent, par désespoir, ces gens tentent de se lancer en affaires alors que ce n'était pas leur première intention.

Étant donné que nous sommes le seul organisme francophone en province qui offre ce service, notre personnel est parfois engagé dans un processus d'appui avec ces clients qui n'arrivent pas à se lancer en affaires²⁷.

Manifestement, les communautés francophones de l'Ouest bénéficient de l'apport de migrants et d'immigrants francophones en quête de travail, mais cela crée des demandes pour des services communautaires en français. Une augmentation proportionnelle du financement pour les organismes et institutions communautaires est donc requise²⁸.

2.4.2 Le cas du Nord du Nouveau-Brunswick

Comme l'ont indiqué le commissaire et plusieurs autres témoins, certaines régions de l'Atlantique ont d'importants défis économiques. Le Comité s'est penché sur le cas des communautés acadiennes et francophones du Nord du Nouveau-Brunswick.

Le Nord du Nouveau-Brunswick est une région essentiellement rurale dont l'économie est basée sur l'exploitation de ressources naturelles telles que les mines, la forêt, la tourbe et la pêche²⁹. Plus de 70 % des Acadiens et des francophones habitent cette région³⁰. Le Nord du Nouveau-Brunswick est confronté à d'importants défis économiques :

[...] l'économie du Nord du Nouveau-Brunswick est confrontée à un déclin démographique, à un taux de chômage élevé et à un faible taux d'alphabétisme et d'éducation de sa population. Bien que de bons emplois soient disponibles, les entrepreneurs peinent parfois à les pourvoir³¹.

Comme les autres régions périphériques de ressources au Canada, le Nord du Nouveau-Brunswick doit composer avec « [...] des changements structurels économiques importants qui se sont produits au cours des 20 dernières années [et qui] font en sorte que

27 *Ibid.*, 0900 (Robert Therrien, directeur, Conseil de la coopération de la Saskatchewan).

28 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 27 mai 2014, 0940 (Angéline Gionet, directrice générale, Régionale de Wood Buffalo, Association canadienne-française de l'Alberta).

29 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 13 mai 2014, 0845 (Armand Caron, président, Conseil des gouverneurs, Collège communautaire du Nouveau-Brunswick).

30 *Ibid.*

31 *Ibid.*

la région est en voie de transition sur le plan économique³². » On explique ces changements de la manière suivante :

Les centres mono-industriels (miniers, forestiers et halieutiques) ont vu leur base économique s'effriter avec l'introduction de nouvelles technologies et la concurrence des pays en développement produisant à moindres coûts, ce qui a déclenché une vague de délocalisation de la production (outsourcing) et a réduit les besoins en main d'œuvre dans ces secteurs³³.

Les communautés francophones et acadiennes du Nord du Nouveau-Brunswick ne sont pas les seules qui doivent composer avec une situation économique difficile. La conjoncture économique du Nouveau-Brunswick dépasse largement la question linguistique. On peut également relativiser la situation en comparant à l'échelle nationale :

Le Nord du Nouveau-Brunswick fait partie des régions périphériques de ressources et partage ainsi les mêmes défis qu'une quinzaine d'autres régions économiques au Canada. Au plan canadien, au moins dix régions économiques (sur 76) sont davantage affectées par les migrations que le nord-est du Nouveau-Brunswick; dix-sept le sont davantage que le nord-ouest³⁴.

Néanmoins, il appert que les membres des communautés acadiennes et francophones du Nord, et plus particulièrement celles du Nord-Est, sont davantage touchés par cette situation que leurs concitoyens anglophones. Pour preuve, les francophones du Nouveau-Brunswick affichent un niveau de revenu moyen moins élevé que celui des anglophones de cette province :

[...] les écarts entre les francophones et les anglophones en matière de revenu sont habituellement assez faibles dans les provinces et territoires à l'extérieur du Québec, et ils sont généralement à l'avantage des francophones, tant pour ce qui est du revenu médian que du revenu moyen. Encore une fois, le Nouveau-Brunswick fait exception puisque le niveau de revenu moyen y était un peu plus élevé chez les anglophones³⁵.

Il importe de noter que les niveaux de revenus des francophones en régions urbaines sont plus élevés que les anglophones. Cet avantage serait relié, entre autres au haut taux de bilinguisme chez les francophones³⁶. « Par contre, étant donné que la majorité de notre population vit dans des régions rurales, lorsqu'on fait la moyenne provinciale, nos salaires sont moins élevés, tout comme notre niveau d'éducation.³⁷ »

32 *Ibid.*

33 Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, Fiches thématiques tirées du document suivant : Maurice Beaudin et coll., *Analyse des besoins et des tendances du marché de l'emploi et de la formation de la main-d'œuvre dans le Nord du Nouveau-Brunswick*, 2012, p. 4.

34 *Ibid.*, p. 3.

35 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 8 avril 2014, 0850(Jean-Pierre Corbeil).

36 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 29 mai 2014, 0950 (Anne Hébert, Conseil économique du Nouveau-Brunswick).

37 *Ibid.*, 0855.

Ensuite, l'Enquête nationale auprès des ménages a révélé qu'en mai 2011 les francophones en situation minoritaire présentaient un taux de chômage plus faible que celui des anglophones à l'exception du Nouveau-Brunswick où le taux de chômage des francophones était de 12,4 %, deux points de plus que celui des anglophones³⁸.

De plus, dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick, les femmes francophones semblent être dans une situation économique précaire à cause, entre autres de leur bas niveau de diplomation :

[...] au Nouveau-Brunswick, 35 % des femmes francophones n'ont pas terminé leur cours secondaire, comparativement à 25 % chez les anglophones, et que 23 % des femmes francophones détiennent un diplôme d'études secondaires, comparativement à 30 % chez les anglophones³⁹.

Les problèmes d'accès à l'emploi poussent les jeunes diplômés et les travailleurs qualifiés à quitter la région à la recherche d'emploi. Un exode qui a eu d'importantes conséquences dans le Nord du Nouveau-Brunswick. C'est un phénomène provincial dont les répercussions sont plus sévères dans le nord : « De 1996-97 à 2010-11, le nord-est du Nouveau-Brunswick a perdu 21 600 personnes (12,7 % des effectifs moyens) et le nord-ouest du Nouveau-Brunswick perdait 7 500 personnes (-8,9 %)⁴⁰. »

Il en résulte des tendances lourdes qui nous préoccupent, dont l'exode des jeunes des régions du nord du Nouveau-Brunswick vers l'Ouest canadien et vers les corridors urbains du sud du Nouveau-Brunswick, ainsi que le vieillissement de la population, qui est un effet principal de l'érosion de jeunes cohortes qui compromet l'offre de travailleurs qualifiés⁴¹.

Les entreprises sont donc aux prises avec d'importants problèmes qui minent leur développement, notamment « une pénurie de main-d'œuvre qualifiée en ce qui a trait non seulement aux connaissances spécialisées, mais également aux compétences comme l'adaptabilité et la capacité de travailler en équipe⁴². » Cette situation se produit dans un contexte où le taux de chômage est très élevé, une conséquence du marché du travail saisonnier.

Par ailleurs, les entreprises situées dans le Nord du Nouveau-Brunswick doivent composer avec un problème d'infrastructure :

Internet à haute vitesse, par exemple, est arrivé en dernier lieu dans le nord de la province, où habite la majorité des francophones. Le gaz naturel n'y est toujours pas accessible. Les routes à accès limité sont beaucoup moins efficaces dans le nord de la

38 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 8 avril 2014, 0850 (Jean-Pierre Corbeil).

39 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 13 mai 2014, 0910 (Patrick Colford, président, Fédération des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick). Notes : ces statistiques sont celles de 2006.

40 Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, *Fiches thématiques du document Analyse des besoins et des tendances du marché de l'emploi et de la formation de la main-d'œuvre dans le Nord du Nouveau-Brunswick*, 20 mars 2013, p. 3.

41 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 13 mai 2014, 0850 (Armand Caron).

42 *Ibid.*

province que dans le sud. L'accès à la main-d'œuvre et aux services est plus difficile. Les services d'experts sont plus limités dans le nord de la province. Nos entreprises doivent faire face à ces défis supplémentaires, ce qui se traduit par des coûts additionnels et un certain retard par rapport aux entreprises des grands centres⁴³.

Le Conseil économique du Nouveau-Brunswick a souligné l'importance de consulter les communautés, notamment les communautés acadiennes et francophones du Nord du Nouveau-Brunswick et prendre en considération leurs besoins particuliers dans l'élaboration des programmes nationaux :

Souvent, les programmes qui sont bâtis de façon équivalente partout au pays et même partout dans la province ne sont pas suffisants ou ne permettent pas de répondre aux vrais défis auxquels est confrontée la communauté francophone du Nouveau-Brunswick. Nous avons des défis propres à nous. Il faut donc que les programmes soient flexibles et tiennent compte de ces défis et de ces particularités.

Le RDEE Nouveau-Brunswick est un exemple. Les mesures qu'il met en place tiennent compte des besoins de la communauté. Elles sont établies en fonction de ces besoins. Il faut s'assurer qu'il y a de la flexibilité et des mesures positives. Cela veut dire qu'un programme peut exister pour la communauté francophone minoritaire même s'il n'existe pas pour la communauté anglophone⁴⁴.

En terminant, le Comité note que l'économie du Nord du Nouveau-Brunswick a entamé une lente transformation. La lenteur de cette transformation s'explique par de nombreux facteurs. D'abord, la transition d'une économie traditionnelle basée sur les ressources naturelles à une économie du savoir demande un certain temps ainsi que des outils pour parachever la transition. Or, les institutions postsecondaires francophones sont relativement jeunes comparativement à celles de la majorité.

Ensuite, les Acadiens et les francophones ont récemment acquis plus de pouvoir politique et économique:

[...] même si nous avons nos élus, les postes ou les ministères les plus influents et qui avaient le pouvoir de dépenser étaient toujours sous le contrôle des anglophones. Depuis 20 ans, nous voyons beaucoup plus de ministres francophones responsables de portefeuilles comme celui des finances, celui du développement économique ou celui des transports. Il y a 20 ans, c'était plutôt rare. Les ministères dirigés par des francophones étaient plutôt à vocation sociale qu'à vocation économique. Bref, les politiques étaient mises en place plutôt par des anglophones qui ne connaissaient pas nécessairement nos réalités⁴⁵.

Selon Armand Caron du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB), même si « la région du Nord du Nouveau-Brunswick est mal préparée pour faire face aux changements structurels de l'économie⁴⁶ », le CCNB croit que c'est l'occasion de se

43 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 29 mai 2014, 0850 (Anne Hébert).

44 *Ibid.*, 0855.

45 *Ibid.*, 0850.

46 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 13 mai 2014, 0845 (Armand Caron).

positionner « à l'égard de la formation, du développement institutionnel et de l'innovation⁴⁷. »

2.4.3 La reprise économique de la ville de Moncton

La ville de Moncton au Nouveau-Brunswick connaît aujourd'hui un essor économique remarquable. On considère qu'elle forme avec Fredericton et Saint John les moteurs économiques actuels du Nouveau-Brunswick. Cela étant dit, ce ne fut pas toujours le cas.

Le départ des ateliers du CN dans les années 1980, un des plus grands employeurs de la région, a provoqué l'effondrement de l'économie locale. Comme l'explique Jacques Dubé, directeur municipal de la ville de Moncton, il a fallu une volonté politique et une stratégie de relance économique pour sortir Moncton du marasme économique dans lequel la ville était plongée :

[...] lorsque les ateliers du CN ont fermé, un programme audacieux de développement économique a été mis en œuvre, sous la direction de dirigeants politiques et communautaires extrêmement motivés et engagés. Nous nous sommes pris en main et nous nous sommes mis au travail, à commencer par l'organisation d'un sommet économique local qui a rassemblé ses dirigeants et a établi les fondations pour l'avenir de Moncton⁴⁸.

M. Dubé attribue en grande partie la croissance économique de la ville de Moncton au bilinguisme :

Au cours des trois dernières décennies, les succès économiques enregistrés par le Nouveau-Brunswick et Moncton peuvent souvent être attribués à une main-d'œuvre disponible, qualifiée et bilingue. Évidemment, d'autres facteurs entrent en jeu, mais ce que nous avons plutôt bien réussi à faire est de créer des perspectives grâce à la promotion des talents de nos résidents bilingues⁴⁹.

Il a également souligné l'importance de l'esprit d'entrepreneuriat et d'avoir un plan de relance économique :

Moncton a réussi grâce à l'esprit d'entrepreneuriat. C'est le secteur privé qui a pris les choses en main et qui a établi des stratégies. C'est lui qui a vraiment agi à titre de leader et pris l'économie en main dans une période où l'économie était faible. Il y avait beaucoup de pertes d'emplois; presque toutes les entreprises de la rue Main à Moncton étaient fermées⁵⁰.

Aujourd'hui, l'économie régionale de Moncton jouit de la présence d'employeurs tels que Radio-Canada, le Centre hospitalier universitaire Dr-Georges-L.-Dumont, le groupe Imvescor, la compagnie d'assurance Assomption-Vie et l'agence technologique

47 *Ibid.*

48 *Ibid.*, 0855 (Jacques Dubé, directeur municipal, ville de Moncton).

49 *Ibid.*

50 *Ibid.*, 0940.

ShiftCentral⁵¹. Le succès que connaît Moncton s'explique par le fait que le secteur des affaires et le gouvernement collaborent pour développer l'économie de la région.

L'objectif de cette section n'est pas de jeter un regard critique sur les problèmes économiques du Nord-Est du Nouveau-Brunswick en les comparant au succès de Moncton. Il serait plutôt difficile de comparer la situation économique d'une région rurale dépendante des ressources naturelles et des emplois saisonniers avec celle d'une ville dont l'économie est diversifiée. D'ailleurs, M. Dubé a reconnu que le Nord du Nouveau-Brunswick est touché parce que « les secteurs des ressources naturelles n'ont plus autant de succès qu'auparavant⁵². » Il a aussi ajouté que « Nous n'avons pas fait la transition à la transformation primaire, secondaire et tertiaire dans ces industries comme nous aurions peut-être pu le faire, que ce soit en produisant du bois ou du poisson à valeur ajoutée, par exemple⁵³. » M. Dubé a aussi confirmé que le succès de Moncton a, en quelque sorte, contribué à l'exode de travailleurs qualifiés du nord-est : « D'abord, je conviens que le Nord du Nouveau-Brunswick s'est vidé au profit du Sud-Est de la province. C'est parce que dans le Sud-Est, il y avait des emplois et des institutions d'enseignement acadiennes de qualité⁵⁴. »

En terminant, notons que Moncton est aussi aux prises avec un marché du travail qui présente à la fois « [...] un problème de chômage et de pénurie de main-d'œuvre. En 2015, nous pensons qu'il y aura plus de 3 000 postes vacants à Moncton, et il faut trouver une solution⁵⁵. »

2.4.4. Les problèmes qui subsistent dans les communautés anglophones du Québec

Les anglophones du Québec doivent également composer avec leur lot de défis. Bien qu'ils soient scolarisés, « chez les jeunes et chez les Québécois anglophones en général, le taux de chômage est élevé. Cela ne concerne pas seulement les régions; il est aussi élevé à Montréal. On dit souvent que Montréal est en bonne posture, mais pour les jeunes, lorsqu'il est question des jeunes, il y a un grave problème de chômage et de sous-emploi⁵⁶ ».

Statistique Canada a affirmé ne pas avoir encore analysé la situation : « on ne s'explique pas pourquoi les anglophones du Québec affichent un taux de chômage plus élevé, alors qu'ils sont beaucoup plus nombreux à posséder un diplôme universitaire. C'est un fait inexplicable qui a fait l'objet de très peu d'études⁵⁷. »

51 *Ibid.*, 0900.

52 *Ibid.*, 1015.

53 *Ibid.*

54 *Ibid.*, 1010.

55 *Ibid.*, 1020.

56 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 25 février 2014, 0855 (Sylvia Martin-Laforge).

57 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 8 avril 2014, 0950 (Jean-Pierre Corbeil).

Outre le problème de chômage, le QCGN a fait valoir au Comité que « les anglophones du Québec ont un revenu médian moins élevé⁵⁸ » que la majorité francophone et « que le taux de pauvreté est plus élevé dans la communauté anglophone [...] Le risque qu'un anglophone se retrouve sans emploi est 5 % plus élevé⁵⁹ ». Services d'emploi pour les jeunes abonde dans le même sens et argue que le chômage et le sous-emploi contribuent à l'augmentation de problèmes de santé mentale chez les jeunes⁶⁰.

Statistique Canada a confirmé que le revenu médian des anglophones est inférieur à celui des francophones, mais que leur revenu moyen est supérieur à celui de la majorité. Statistique Canada attribue cela au fait que les écarts de revenus au sein du groupe anglophone sont plus importants qu'au sein du groupe francophone : « En d'autres termes, les anglophones sont surreprésentés à la fois dans les tranches de revenus supérieurs et dans les tranches de revenu inférieures⁶¹. » Les défis que doivent relever les immigrants en matière d'emploi peuvent être un des facteurs qui explique cet écart.

L'ensemble de ces problèmes fait en sorte que les communautés anglophones du Québec, notamment celles en région, se vident de leurs jeunes diplômés et de leurs travailleurs. Le commissaire aux langues officielles du Canada confirme que cette tendance « fragilise la revitalisation de la communauté⁶². »

Selon le QCGN, « ce dont les gens des régions ont besoin, c'est d'avoir la possibilité d'y trouver un emploi.⁶³ » Sur ce point, Développement économique Canada a confirmé que « l'isolement des communautés anglophones en région rend plus difficile l'intégration aux réseaux d'affaires locaux⁶⁴. »

Des lacunes sur le plan de l'accès à des services d'aide à l'emploi et à de la formation technique en anglais exacerbent certaines tendances. Les anglophones du Québec sont sous-représentés dans des secteurs d'emploi comme les métiers, le transport et la machinerie; les ressources naturelles et agricoles; la fabrication et les services d'utilité publique. Selon le QCGN, cela est attribuable au fait que les anglophones du Québec n'ont pas accès à la formation en anglais pour occuper ces postes : « le réseau scolaire anglophone, le réseau scolaire minoritaire, ne reçoit pas les mêmes ressources que le réseau scolaire de la majorité pour ce genre de formation

58 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 25 février 2014, 0910 (Stephen Thompson, directeur, Politique stratégique, recherche et affaires publiques, Quebec Community Groups Network).

59 *Ibid.*

60 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 25 mars 2014, 0910 (Iris Unger, directrice générale, Services d'emploi pour les jeunes).

61 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 8 avril 2014, 0850 (Jean-Pierre Corbeil).

62 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 8 mai 2014, 0950 (Graham Fraser).

63 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 25 février 2014, 0855 (Sylvia Martin-Laforge).

64 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 3 avril 2014, 0910 (Serge Tanguay, directeur général, opérations régionales, secteur des opérations, Développement économique Canada).

professionnelle. Ce n'est pas équitable⁶⁵ ». Le QCGN est tout de même optimiste. Il a affirmé que « la Subvention canadienne pour l'emploi est un excellent exemple de mesure que vous avez prise pour encourager les jeunes Canadiens du Québec, car elle leur permet d'obtenir les services en anglais dont ils ont besoin et de recevoir une formation technique⁶⁶ ».

Outre l'accès à des services d'aide à l'emploi et la formation technique en anglais, les communautés anglophones du Québec misent sur le développement identitaire chez les jeunes, plus précisément le développement d'un sentiment d'appartenance à leur communauté pour freiner leur exode. Sur ce point, le QCGN a affirmé ce qui suit :

En général, les gens de notre réseau scolaire et de notre système d'orientation professionnelle doivent s'assurer que les jeunes anglophones ont le sentiment d'avoir un avenir au Québec et qu'ils feront partie du Québec. Bien entendu, l'emploi est un aspect. Toutefois, il faut aussi se sentir accueilli, avoir le sentiment que l'on peut s'y établir, y gagner sa vie et être reconnu comme un membre important de la communauté⁶⁷.

Enfin, le QCGN a fait valoir l'importance de faire connaître la contribution des communautés anglophones du Québec à la prospérité économique de tous les Québécois.

Notre communauté fait partie intégrante des économies du Canada et du Québec et nous cherchons toujours des données qui nous aident à démontrer notre contribution à cet égard⁶⁸.

2.5 Régions urbaines et régions rurales

Outre l'importante variable régionale, le Comité note que la situation économique des CLOSM est différente si elles se trouvent en région urbaine ou en région rurale. Nous avons vu plus haut que ce phénomène est présent dans le Nord du Nouveau-Brunswick et dans les régions rurales du Québec.

Ce phénomène se produit également dans les provinces où l'économie est forte. C'est notamment le cas des communautés francophones en milieu rural des provinces de l'Ouest. Le président du Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba a illustré cette dynamique urbaine-rurale de la manière suivante :

Je vais vous présenter l'analyse de la situation à partir de trois réalités. L'une est urbaine, l'autre est plus périurbaine et la dernière est rurale. [...] On fait face un peu au même phénomène qu'on retrouve à l'échelle mondiale, soit une urbanisation massive qui a beaucoup d'impacts sur sa zone périurbaine. Évidemment, cela laisse au monde rural très peu d'avenues pour son développement, à moins qu'il puisse se prendre en main. C'est pourquoi, plus tard, je vous parlerai un peu des structures qu'on a mises en place pour assurer la viabilité et la vitalité de ces communautés.

65 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 25 février 2014, 0905 (Stephen Thompson).

66 *Ibid.*, 0925.

67 *Ibid.*, 0905 (Sylvia Martin-Laforge).

68 *Ibid.*, 0850.

Du côté urbain, on a une forte croissance. Winnipeg, c'est un peu comme Regina et Saskatoon. [...] Vous savez qu'en 2013, on a eu en moyenne 5,3 % de taux de chômage, ce qui vaut à Winnipeg la troisième place au Canada. C'est signe que pour l'emploi, on est quand même dans une conjoncture très favorable dans ce milieu. [...]

Dans la zone périurbaine, on retrouve beaucoup de nos collectivités francophones. On vit, là aussi, un boom démographique avec des augmentations de population très importantes, bien que le fait français soit un peu en péril. Proportionnellement, les francophones deviennent de plus en plus minoritaires. Dans certaines circonstances, ils peuvent représenter une proportion de 10 % à 15 % de la municipalité.

En somme, cela requiert beaucoup de vigilance de notre part pour maintenir les acquis. Là encore, c'est toujours grâce à cette structure qui fait un lien entre le développement économique et le territoire. Cette notion de territoire a été développée au Manitoba par le rapport Chartier.

[...] À défaut de pouvoir se prendre en main, les zones plus éloignées des deux premiers cercles que j'ai décrits tout à l'heure sont beaucoup plus vulnérables. Elles ont vraiment intérêt à pouvoir se prendre en main grâce à leurs corporations de développement économique, mais aussi grâce à l'ensemble des autres acteurs.

De plus en plus, au Manitoba, on essaie de travailler en synergie avec l'ensemble des organismes sur le terrain pour assurer un développement rural efficace et efficient [...] Sur le plan des ressources matérielles et humaines, il y a encore de grands défis à relever. Plus on s'éloigne du centre, plus c'est difficile⁶⁹.

Comme l'indique le témoignage ci-dessus, le phénomène d'urbanisation rapide n'affecte pas que les CLOSM. Néanmoins, en tant que groupes minoritaires, les CLOSM sont davantage fragilisés par l'exode rural, des infrastructures désuètes et, dans certains cas, une offre de services dans la langue de la minorité qui est moindre que celle qui est proposée à la majorité.

À la lumière de ce qui précède, le Comité constate que les CLOSM font partie intégrante de l'économie canadienne, ce qui n'est pas le cas de tous les groupes minoritaires au pays. Leur développement dépend des aléas de la conjoncture économique régionale, nationale, voire même globale.

2.6 Bâtir des économies croissantes et durables

Le commissaire aux langues officielles a affirmé que « des possibilités se dessinent à l'horizon en matière de développement économique pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire, que ce soit sur le plan du commerce international, de l'immigration économique ou d'autres domaines pour les entrepreneurs, de même que pour les petites et moyennes entreprises⁷⁰. »

Le commissaire est d'avis que « pour exploiter ce potentiel et saisir les occasions qui se présentent, les communautés francophones et anglophones en situation minoritaire

69 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 29 mai 2014, 0915 (Louis Allain).

70 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 8 mai 2014, 0950 (Graham Fraser).

doivent cependant disposer d'outils et de ressources⁷¹. » Cela implique la participation des institutions fédérales qui, selon le commissaire aux langues officielles, doivent demeurer « à l'écoute et qu'elles tiennent compte de ces différences lorsqu'elles créent des programmes et des politiques d'appui au développement économique et à l'intégration du marché du travail. Il est également nécessaire que ces institutions fassent preuve de flexibilité⁷². » Le commissaire a aussi souligné l'importance d'une bonne coordination interministérielle au sein de l'appareil fédéral ainsi qu'une grande collaboration entre les représentants des différents secteurs qui touchent le développement économique et les institutions fédérales⁷³.

Selon la CEDEC, « le gouvernement du Canada doit reconnaître le potentiel considérable et sous-évalué des communautés de langue officielle en situation minoritaire comme moteur de croissance économique et de création d'emplois⁷⁴. » Plus encore, « les investissements en développement économique et en développement des ressources humaines ne devraient pas être simplement considérés comme une question d'obligation légale, mais comme d'importantes contributions à la prospérité durable du Canada⁷⁵. »

Selon la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA), les communautés doivent être parties prenantes de leur propre développement économique :

[...] les meilleures solutions aux défis d'ordre social et économique se trouvent le plus souvent dans les collectivités rurales et locales elles-mêmes, comme le gouvernement l'a d'ailleurs reconnu, notamment dans son discours du Trône de 2011⁷⁶.

Pour résumer, les CLOSM souhaitent que le gouvernement du Canada mette en place des programmes souples, adaptés à leurs réalités et bien coordonnés qui reconnaissent leur potentiel économique. Elles souhaitent également que le gouvernement travaille avec les organismes de développement économique communautaire pour réaliser le plein potentiel des CLOSM et leur permettre d'accroître leurs contributions à la prospérité économique du Canada, au pays comme à l'étranger. Selon le commissaire, il reste du travail à faire pour reconnaître la valeur économique et commerciale de la dualité linguistique canadienne et pour faire progresser le développement économique des CLOSM de sorte que ces collectivités soient attractives pour les jeunes diplômés, les travailleurs et les nouveaux arrivants⁷⁷.

71 *Ibid.*

72 *Ibid.*

73 *Ibid.*, 0955.

74 Corporation d'employabilité et de développement communautaire, Mémoire présenté au Comité, 27 mars 2014.

75 *Ibid.*

76 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 25 mars 2014, 0855 (Marie-France Kenny, présidente, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada).

77 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 8 mai 2014, 0955 (Graham Fraser).

Les parties subséquentes de ce rapport traitent des priorités des CLOSM en matière de développement économique. Elles se penchent également sur les façons dont le gouvernement du Canada peut éliminer les obstacles au développement et assurer la durabilité économique des CLOSM. Il est question de la planification économique; de la promotion de la dualité linguistique canadienne comme atout commercial; du développement des marchés internationaux; des programmes fédéraux pour l'acquisition des compétences essentielles; du financement et de la dissémination de la recherche pour appuyer les politiques et programmes; de l'appui à la coopération, à l'immigration, aux institutions postsecondaires, aux secteurs du tourisme et des arts et de la culture ainsi que du financement des organismes communautaires de développement économique et d'aide à l'emploi.

3. La planification du développement économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire

La planification et le leadership sont essentiels au développement économique des CLOSM; ils assurent la participation active de tous les partenaires et l'arrimage de leurs priorités.

3.1 Le *Plan stratégique communautaire* (communautés francophones en situation minoritaire)

Les communautés francophones et anglophones en situation minoritaire possèdent déjà des plans stratégiques comportant une dimension économique. En 2008, le Forum des leaders issu du Sommet des communautés francophones et acadiennes (2007) a adopté le *Plan stratégique communautaire*, un outil de concertation et de mobilisation pour les communautés francophones en situation minoritaire. Dans le domaine du développement économique, le *Plan stratégique communautaire* vise à « accélérer le développement économique, social et communautaire de la francophonie canadienne⁷⁸. » L'objectif à atteindre pour 2017 en matière économique est décrit de la manière suivante :

En 2017, le développement économique des CFA [communautés francophones et acadiennes] est stimulé par un partenariat entre les différents ordres de gouvernement, les organismes communautaires, les industries culturelles et, en particulier, les organismes et les réseaux voués au développement économique communautaire. Les CFA ont stabilisé ou accru leur effectif grâce à la qualification de leur main-d'œuvre, au développement d'entreprises innovatrices, à la création d'emplois et au ralentissement de l'exode des jeunes. La capacité d'attraction accrue qui en découle permet aussi, dans nombre de cas, d'attirer des immigrants, d'enrichir la diversité des CFA et de stimuler leur vitalité démographique. Les projets établis en concertation et les relations privilégiées contribuent à créer un espace économique francophone. En étant équitable pour toutes les communautés et respectueuse des équilibres écologiques, la prospérité économique contribue à améliorer la qualité de vie des CFA⁷⁹.

Outre le *Plan stratégique communautaire*, chaque communauté a développé un plan de développement global et certaines ont élaboré un plan de développement

78 Forum des leaders, *Plan stratégique communautaire*, juin 2008, p. 2.

79 *Ibid.*, p. 13.

économique. Arrimés au *Plan stratégique communautaire*, les plans de développement globaux sont adaptés aux réalités régionales. Il importe de noter que les plans de développement globaux ont été développés pour répondre à des exigences découlant des ententes Canada-communautés et autres programmes fédéraux.

3.2 Le Forum des priorités stratégiques (communautés anglophones en situation minoritaire)

En mars 2012, lors de la Conférence d'établissement des priorités communautaires qui clôturait la première phase du Forum des priorités stratégiques, les communautés anglophones du Québec ont établi six priorités pour la période de 2012 à 2017, soit : l'accès aux services en anglais; le développement communautaire; la prospérité économique; l'identité et le renouvellement; le leadership et la représentation; et la solidité des institutions⁸⁰.

La stratégie qui a été retenue pour favoriser la prospérité économique est liée à l'employabilité :

Pour assurer une prospérité économique, il faut un meilleur accès à l'emploi et aux possibilités d'apprentissage pour les jeunes aussi bien que pour les adultes. Améliorer le niveau de bilinguisme des générations procurera davantage d'occasions à long terme aux Québécois d'expression anglaise. Investir dans la formation de la main-d'œuvre, l'entrepreneuriat, l'économie créative, l'alphabétisation et l'apprentissage continu constituent des facteurs essentiels pour y assurer une telle prospérité économique⁸¹.

Finalement, les éléments que comporte cet énoncé visent à rectifier les problèmes les plus pressants qui nuisent à l'employabilité et au développement économique des communautés anglophones du Québec.

3.3 Plan d'action intégré visant à consolider l'espace économique francophone au bénéfice des collectivités canadiennes

Le Comité a été informé qu'en plus des plans stratégiques communautaires, de nouveaux plans d'envergure nationale seront bientôt mis en œuvre pour appuyer le développement économique des CLOSM. Il s'agit du *Plan d'action intégré visant à consolider l'espace économique francophone au bénéfice des collectivités canadiennes* (le Plan d'action intégré) et le *Plan canadien de développement économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire*.

Le premier Forum pancanadien sur le développement économique en francophonie canadienne (le Forum) a eu lieu en Outaouais en novembre 2012. Regroupant 230 participants, il « interpellait les représentants gouvernementaux, associatifs et du milieu privé par la création d'un dialogue pancanadien afin

80 Forum des priorités stratégiques – Quebec Community Groups Network, [Stratégies habilitantes et priorités de la communauté d'expression anglaise 2012 à 2017](#), p. 5 à 6.

81 *Ibid.*, p. 13.

d'accroître leur contribution collective à la consolidation d'un espace économique francophone canadien⁸². »

Le Forum a été organisé suite à une demande expresse de la Conférence ministérielle sur la Francophonie canadienne (CMFC). En 2010, la CMFC avait indiqué qu'elle souhaitait encourager « un plus grand dialogue national et les échanges d'expertise entre les principaux intervenants gouvernementaux, associatifs et privés⁸³. »

Le Plan d'action intégré a été développé à l'issue des réunions de travail tenues lors du Forum. Ce plan veut « asseoir le pouvoir économique des acteurs et améliorer leur environnement d'affaires » et « servir de guide pour les décideurs au sein de l'espace économique francophone canadien⁸⁴. » Il comporte six axes d'intervention : marché et commercialisation, entrepreneuriat, intégration économique, partenariats durables, financement et investissement, et politiques publiques et réglementation⁸⁵.

Selon les représentants de Patrimoine canadien, le Plan d'action intégré préconise une approche de prise en charge de la part des communautés et du milieu des affaires :

Ce plan ne fait pas uniquement appel à la participation du gouvernement. Il fait aussi beaucoup appel aux communautés et au milieu des affaires, qui doit s'organiser par lui-même. Un des éléments que nous considérons important, quand nous sommes intervenus lors du forum, était le développement d'une approche visant à encourager la prise en main. Cela revient un peu au secteur privé, en collaboration avec le milieu communautaire, qui doit articuler ses priorités et ses besoins⁸⁶.

3.4 Le Plan canadien de développement économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire

En 2014, le RDÉE Canada et la CEDEC ont invité les acteurs du développement économique des communautés francophones et anglophones minoritaires à participer à un sondage Web concernant l'élaboration du premier *Plan canadien de développement économique des CLOSM* (PCDÉ). Au moment de rédiger le présent rapport, 1 200 personnes avaient répondu au sondage⁸⁷. Les résultats de ce sondage seront rendus publics au printemps 2015 dans un document intitulé *Portrait 2014 du développement économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire*.

82 Forum pancanadien sur le développement économique en francophonie canadienne, *Rapport final*, 14 décembre 2012, sommaire exécutif.

83 *Ibid.*, p. 1.

84 Forum pancanadien sur le développement économique en francophonie canadienne 2012, *Plan d'action intégré visant à consolider l'espace économique francophone au bénéfice des collectivités canadiennes*, version 2.0.

85 *Ibid.*

86 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 10 avril 2014, 0925 (Jean-Pierre Gauthier).

87 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 27 mars 2014, 0910 (Jean Léger, directeur général, Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE) Canada).

Les résultats de cette enquête ont servi à produire le Cadre 2015-2020 du PCDÉ qui a été lancé publiquement le 4 février 2015. Le Cadre identifie les deux objectifs principaux suivants : soutenir la création d'entreprises performantes et innovantes détenues majoritairement par des personnes parlant la langue officielle de la minorité et s'assurer de la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et productive parlant la langue de la minorité. Par ailleurs, le Cadre cible sept orientations prioritaires : accroître la participation aux activités de développement économique communautaire et de promotion de l'entrepreneuriat; établir des plans de développement, des projets et des partenariats dans des domaines diversifiés et prometteurs; soutenir la création, la consolidation et le développement des petites et moyennes entreprises (PME); favoriser des investissements permettant la mise en valeur des atouts régionaux; améliorer l'expertise technique et les compétences essentielles; favoriser l'accroissement des compétences en gestion et en innovation; et soutenir la création de la richesse et des emplois de qualité⁸⁸.

Le PCDÉ est une initiative financée par le Fonds d'habilitation pour les CLOSM⁸⁹. Industrie Canada participe également à l'élaboration du PCDÉ en finançant une recherche sur l'évolution de la propriété des entreprises dans les CLOSM :

La recherche que nous avons financée permettra notamment au RDÉE Canada et à la CEDEC de sensibiliser les propriétaires d'entreprises et les collectivités et de déterminer les actions à prendre. Les recommandations et les conclusions formulées dans le plan de développement économique seront communiquées aux organismes de développement régional et à FedNor afin qu'ils en tiennent compte dans leurs programmations⁹⁰.

Le RDÉE Canada et la CEDEC affirment que le PCDÉ favorise une concertation entre les acteurs du développement économique (le secteur privé, les communautés, les organisations à vocation économique et les divers paliers de gouvernement), définit les priorités des CLOSM en développement économique pour les cinq prochaines années et harmonise ces priorités avec les programmes d'appui gouvernementaux. Ils souhaitent que le PCDÉ entraîne une plus grande cohérence dans les actions de développement économique des CLOSM et génère des impacts tangibles en entrepreneuriat et en employabilité dans les CLOSM⁹¹.

La CEDEC a décrit le PCDÉ de la manière suivante :

Le premier Plan canadien de développement économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire offrira une structure nationale basée sur des faits et un environnement favorisant les petites entreprises. Il leur permettra également d'élargir leur réseau de relations et de créer des partenariats au sein et entre les CLOSM.

C'est un tournant pour l'économie. Les CLOSM offrent quelques-unes des possibilités économiques les plus sous-utilisées au pays. Elles établissent ainsi des relations entre

88 RDÉE Canada et la CEDEC, *Plan canadien de développement économique pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Le Cadre 2015-2020*, février 2015, p. 9-10.

89 RDÉE Canada et la CEDEC, *À propos du Plan canadien de développement économique des CLOSM*.

90 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 3 avril 2014, 0845 (Krista Campbell, directrice générale, Direction générale de la politique stratégique, ministère de l'Industrie).

91 RDÉE Canada et la CEDEC, *À propos du Plan canadien de développement économique des CLOSM*.

elles et se mobilisent pour contribuer à la prospérité économique du Canada grâce à des moyens nouveaux et innovateurs. Travaillant solidairement avec le RDÉE Canada et son réseau canadien, nous promouvons cette possibilité novatrice à la grandeur du Canada dans le but d'engager les intervenants du secteur privé, des communautés, des organismes œuvrant dans le secteur économique et tous les ordres de gouvernement⁹².

Cela étant dit, la FCFA s'interroge sur la multiplicité des plans de développement économique :

On devrait prendre le temps de se parler. Les communautés ont chacune un plan de développement global. On s'est donné collectivement un plan stratégique communautaire à l'échelle nationale. La Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne vient de tenir un forum de développement économique où l'on a établi un plan intégré. On est en train de faire un autre plan stratégique. Combien de plans stratégiques va-t-on faire? Peut-on, tous ensemble, discuter de la façon dont on va s'y prendre⁹³?

Le QCGN veut également s'assurer que le PCDÉ soit arrimé au *Plan de développement communautaire* des communautés anglophones du Québec :

Le PCDÉ est une importante initiative stratégique qui touche un aspect essentiel de la vitalité de notre communauté et il pourrait avoir des effets considérables dans plusieurs secteurs. Nous devons veiller à ce que le lien entre le PCDÉ et notre plan de développement communautaire soit pris en compte durant la planification et la mise en œuvre de cette consultation⁹⁴.

Au sujet de la multiplicité des plans de développement économique, le RDÉE a affirmé que le *Plan stratégique communautaire* datait de 2008, « il a donc maintenant un certain âge⁹⁵ ». Pourtant, le *Plan stratégique communautaire* ne prend fin qu'en 2017⁹⁶.

Quant au *Plan d'action intégré* élaboré en 2012, le RDÉE Canada a souligné qu'« il insistait beaucoup sur les politiques publiques et incluait les francophones du Québec. C'était beaucoup axé sur l'influence des politiques publiques. » De plus, il « [...] visait davantage le secteur gouvernemental et institutionnel et, dans une moindre mesure, le secteur privé. Il n'allait pas suffisamment loin quant à la détermination des besoins concrets des entreprises et des gens d'affaires⁹⁷ ».

92 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 27 mars 2014, 0900 (John Buck, directeur général, Corporation d'employabilité et de développement économique communautaire).

93 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 25 mars 2014, 0920 (Marie-France Kenny).

94 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 25 février 2014, 0850 (Sylvia Martin-Laforge).

95 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 27 mars 2014, 0920 (Jean Léger).

96 Forum des leaders, *Plan stratégique communautaire*, juin 2008, p. 1.

97 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 27 mars 2014, 0920 (Jean Léger).

Le RDÉE Canada soutient que le PCDÉ est complémentaire aux plans existants puisqu'il « est davantage centré sur les projets porteurs et les projets qui répondent aux besoins des entrepreneurs ainsi que du secteur privé⁹⁸ ».

4. La promotion de la dualité linguistique canadienne comme atout commercial

4.1 La contribution de l'espace économique francophone à la prospérité du Canada

De plus en plus, les acteurs du développement économique et les chercheurs se dotent d'outils pour évaluer et quantifier la contribution de l'espace économique francophone à la prospérité du Canada. Le Forum pancanadien sur le développement économique en francophonie canadienne a permis, entre autres de mettre en lumière qu'il existe « vraiment toute une force dans l'économie des minorités linguistiques francophones⁹⁹ ». Mais, pour mesurer l'apport des groupes francophones sur le plan économique, il importe de définir des critères qui permettent d'identifier ce qu'est une entreprise et un entrepreneur francophone. Or, « [...] il n'est pas facile de définir ce qu'est l'espace économique francophone en milieu minoritaire ni ce qu'est une entreprise francophone en milieu minoritaire¹⁰⁰ ». Ethel Côté a informé le Comité que le Forum travaille à la rédaction d'une définition de l'espace économique francophone¹⁰¹.

Le Forum a aussi noté qu'il y avait « 430 000 entreprises francophones au Canada, ce qui représente 18 % de l'ensemble des entreprises canadiennes, que 70 000 d'entre elles étaient situées à l'extérieur du Québec et qu'elles créaient des emplois un peu partout, en milieu rural et urbain¹⁰² ».

Le Conference Board du Canada a déterminé qu'en 2006, l'espace économique francophone représentait 252 milliards de dollars, soit 19,5 % du PIB canadien¹⁰³. Certes, cette contribution est légèrement plus faible que le poids démographique des francophones (22 %) ¹⁰⁴, mais il faut tenir compte du fait que le salaire moyen au Québec est plus faible que la moyenne nationale¹⁰⁵. « Cependant, région par région, l'apport francophone a tendance à être plus important que celui du reste de la population¹⁰⁶. »

98 *Ibid.*

99 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 1 avril 2014, 0900 (Ethel Côté, présidente-directrice générale, L'Art du développement).

100 *Ibid.*, 0950.

101 Forum pancanadien sur le développement économique en francophonie canadienne 2012, *Plan d'action intégré visant à consolider l'espace économique francophone au bénéfice des collectivités canadiennes*, version 2.0.

102 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 1 avril 2014, 0900 (Ethel Côté).

103 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 29 mai 2014, 0845 (Pedro Antunes).

104 *Ibid.*

105 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 29 mai 2014, 0845 (Pedro Antunes).

106 *Ibid.*

Les recherches du professeur Marc Duhamel ont démontré qu'en 2007 :

[...] approximativement 430 000 entreprises francophones (ce nombre inclut les entreprises de travailleurs autonomes, les PME, les organismes à but non lucratif et les coopératives), ce qui représente un peu plus de 18 % des entreprises au Canada. Par ailleurs, 86 % des entreprises francophones étaient établies au Québec¹⁰⁷.

Par conséquent, plus de 60 000 entreprises francophones étaient établies dans des communautés francophones en situation minoritaire.

En utilisant la chaîne d'approvisionnement comme mesure, le Conference Board du Canada, avec l'aide de Statistique Canada, a aussi été en mesure de déterminer que l'activité économique francophone a un apport économique au-delà de la communauté en elle-même : « On a trouvé un multiplicateur qui était assez important. L'espace économique francophone apporte un montant supplémentaire de 130 milliards de dollars en activités additionnelles au-delà de l'espace francophone¹⁰⁸. »

Ces nouvelles données démontrent que la francophonie canadienne génère de la richesse et contribue à la prospérité du Canada.

4.2 La force du bilinguisme en affaires

Le bilinguisme est également un moteur économique qui permet aux collectivités et aux entreprises canadiennes de prospérer et de se démarquer tant sur la scène nationale que sur la scène internationale.

La Ville de Moncton a livré un vibrant témoignage sur la force de la dualité linguistique pour bâtir des économies durables. De fait, le bilinguisme a été un des éléments clés qui a permis à cette ville de transformer une économie stagnante en une économie florissante :

[...] lorsque les ateliers du CN ont fermé, un programme audacieux de développement économique a été mis en œuvre, sous la direction de dirigeants politiques et communautaires extrêmement motivés et engagés. [...] une des personnes participant à l'époque m'a récemment confié que le bilinguisme était « le tout premier attribut commercialisable à avoir été défini et pouvant servir à la reconstruction ».

Au cours des trois dernières décennies, les succès économiques enregistrés par le Nouveau-Brunswick et Moncton peuvent souvent être attribués à une main-d'œuvre disponible, qualifiée et bilingue. Évidemment, d'autres facteurs entrent en jeu, mais ce que nous avons plutôt bien réussi à faire est de créer des perspectives grâce à la promotion des talents de nos résidents bilingues.

107 Marc Duhamel, *Mesurer l'espace économique francophone des entreprises et des entrepreneurs canadiens : explorations, estimations et pistes de réflexion*. Résumé, Institut de recherche en politiques et administration publiques, Université de Moncton, 1 novembre 2012, p.2. Le nombre d'entreprises francophones est calculé à partir de données provenant d'enquêtes de Statistique Canada sur la langue maternelle du propriétaire majoritaire d'entreprise.

108 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 29 mai 2014, 0845 (Pedro Antunes).

[...] La ville de Moncton, en tant que collectivité, a misé sur le bilinguisme et il existe un constat fondamental voulant que l'apprentissage de deux langues constitue un avantage. Cela élargit les horizons, ouvre des portes, et encourage la collaboration et les échanges culturels¹⁰⁹.

Pour profiter pleinement du bilinguisme, il faut un engagement ferme. Il faut également percevoir les dépenses encourues pour se doter d'une capacité bilingue comme des investissements :

Certains affirment que le bilinguisme ou la dualité linguistique représente des coûts importants dans cette ère de déficits et de compressions budgétaires. La question qu'il faut plutôt se poser est la suivante : pouvons-nous nous permettre d'abandonner l'atout qui nous distingue dans un monde de plus en plus concurrentiel? Pour la Ville de Moncton, les dépenses liées au bilinguisme sont, au contraire, perçues comme des investissements¹¹⁰.

La représentante du World Trade Centre de Winnipeg croit également qu'il faut changer la façon de percevoir les dépenses publiques en matière de bilinguisme et d'appui aux CLOSM :

[...] ce sont des investissements dans notre pays et dans notre durabilité économique, plus que n'importe quoi d'autre. Il s'agit de changer notre façon de penser. Il faut penser en termes d'investissements plutôt que de dépenses, comme le font les entreprises qui réussissent¹¹¹.

Le gouvernement du Canada joue un rôle important comme promoteur de la dualité linguistique et peut appuyer les collectivités et les entreprises qui souhaitent accroître leur capacité bilingue. Dans son *Rapport annuel 2011-2012*, le commissaire aux langues officielles du Canada s'est penché sur ce que le gouvernement fédéral peut faire pour inciter les entreprises privées à adopter le français comme langue d'affaires. Le commissaire affirme que le gouvernement fédéral appuie les entreprises canadiennes pour l'acquisition de compétences clés qui leur procurent un avantage concurrentiel sur les marchés et qu'il ne devrait pas hésiter à les soutenir dans leurs efforts de valorisation et de promotion de la dualité linguistique¹¹². Par conséquent, le commissaire a recommandé au « ministre de l'Industrie de créer un mécanisme d'appui pour inciter les entreprises canadiennes à développer leur capacité de fonctionner et d'offrir des services dans les deux langues officielles¹¹³. »

109 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 13 mai 2014, 0900 (Jacques Dubé).

110 *Ibid.*

111 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 27 mai 2014, 1020 (Marianne Mulaire, présidente-directrice générale, World Trade Centre Winnipeg).

112 Commissariat aux langues officielles du Canada, *Rapport annuel 2011-2012*, Ottawa 2012, p. 33.

113 *Ibid.*

5. Les marchés internationaux à la portée des communautés de langue officielle en situation minoritaire

Pour l'Agence nationale et internationale du Manitoba, le bilinguisme est un atout qui donne à l'économie locale une ouverture sur les marchés mondiaux :

Nous avons vraiment constaté la valeur ajoutée du bilinguisme. Nous avons pu attirer de l'investissement chez nous, c'est-à-dire des *French dollars*, comme nous les appelons. La majorité anglophone a aussi pu en profiter.

Notre mandat principal était de travailler avec les marchés de la Francophonie, mais ce mandat a rapidement été élargi. En effet, nous avons organisé le premier forum économique international au Manitoba. Ce forum s'est tenu non seulement en français et en anglais, mais également en espagnol. À Winnipeg, ce sont les petits francophones, les sept d'entre nous qui étaient à Saint-Boniface, qui ont amené le premier forum économique international et le deuxième, en 2012. C'était une manifestation de la force économique du bilinguisme.

Nous sommes allés chercher d'autres marchés. Nous avons organisé quelque chose qui a été bénéfique à tous, tant aux francophones qu'aux anglophones. Tout le monde a profité de la venue de gens à Winnipeg pour faire des affaires dans la langue de leur choix, que ce soit le français, l'anglais ou l'espagnol. Ces gens ont profité de notre bilinguisme¹¹⁴.

Le témoignage ci-dessus vient appuyer les données qui démontrent que la communauté majoritaire bénéficie également des succès des CLOSM. De plus, il démontre que certaines CLOSM sont déjà en mesure de prendre part aux marchés internationaux. Afin de permettre à toutes les CLOSM de profiter des marchés internationaux, le gouvernement du Canada a mis des outils à leur disposition. Il en est question à la section 8.8.

6. L'appui du gouvernement du Canada pour les services d'aide à l'emploi et l'acquisition des compétences essentielles

On peut affirmer que l'emploi est une condition essentielle du développement économique. Or, le Conference Board du Canada affirme qu'entre 2001 et 2006, la croissance de l'emploi est moins forte dans les communautés francophones en situation minoritaire que dans le reste du Canada : « Entre ces deux recensements, on note une croissance générale de 9 % en matière d'emploi. Or ce pourcentage n'était que de 6 % pour les communautés francophones et acadiennes. C'est donc un déclin relatif¹¹⁵. »

6.1 Les clauses linguistiques dans les ententes fédérales-provinciales-territoriales sur le marché du travail

Plusieurs témoins ont souligné que le gouvernement du Canada peut contribuer aux services d'aide à l'emploi en protégeant les droits linguistiques des CLOSM dans le cadre des ententes fédérales-provinciales-territoriales sur le marché du travail.

114 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 27 mai 2014, 0930 (Marianne Mulinaire).

115 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 29 mai 2014, 0850 (Pedro Antunes).

Ces clauses sont particulièrement importantes puisqu'il y a eu une dévolution des pouvoirs et des responsabilités du gouvernement fédéral vers les provinces et les territoires en matière de services d'aide à l'emploi.

Comme nous l'avons mentionné antérieurement, la majorité des ententes fédérales-provinciales-territoriales sur le marché du travail contiennent des clauses linguistiques. Néanmoins, le commissaire aux langues officielles du Canada, Graham Fraser, a joint sa voix à celle des autres témoins et a souligné qu'il faut aussi s'assurer que les ententes soient munies de mécanismes de consultation et de reddition de compte pour protéger les droits linguistiques des CLOSM :

Le gouvernement fédéral, dans le transfert de programmes et de fonds vers les provinces et les territoires, doit s'assurer que ces derniers sont sensibilisés aux besoins des communautés de langue officielle et à la nécessité de consulter ces communautés pour bien comprendre les enjeux qui leur sont propres. À cet effet, il faudrait veiller à ce que les ententes fédérales-provinciales-territoriales comprennent des clauses linguistiques solides et des mécanismes de reddition de comptes pour faire en sorte que les besoins des communautés soient pris en considération¹¹⁶.

6.2 Les stages et le mentorat

6.2.1 Les stages

Plusieurs témoins ont souligné l'importance des programmes de stage pour favoriser l'intégration rapide des jeunes diplômés au marché de l'emploi. Services d'emploi pour les jeunes a confirmé que la Stratégie emploi jeunesse leur a permis « de faire des stages une grande réussite¹¹⁷. » Le Réseau des cégeps et des collèges francophones du Canada (RCCFC) a aussi souligné l'importance des stages en entreprises pour le placement des jeunes diplômés :

En faisant cela, l'employeur est en mesure de juger du potentiel des futurs travailleurs. Quand viendra le moment d'embaucher quelqu'un après l'obtention de son diplôme, il ne se cassera pas la tête. Les stages en entreprise organisés par les collèges facilitent énormément le placement étudiant après l'obtention du diplôme. Les employeurs voient les étudiants et c'est pour cette raison qu'au niveau collégial, il y a d'excellents taux de placement des étudiants. [...]

La formation hybride, soit à distance et « en présentiel », dans les entreprises ou dans d'autres collèges est une nouvelle façon imaginative de répondre aux besoins du marché du travail¹¹⁸.

L'Association des universités de la francophonie canadienne (AUFC) a affirmé que « le gouvernement, surtout par l'entremise du Conseil national de recherches du Canada,

116 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 8 mai 2014, 0950 (Graham Fraser).

117 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 25 mars 2014, 0910 (Iris Unger).

118 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 27 mai 2014, 1010 (Laurier Thibault, directeur général, Réseau des cégeps et des collèges francophones du Canada).

a fait beaucoup pour accroître le nombre de stages industriels [...] ¹¹⁹». D'ailleurs, les agences fédérales de développement régional reconnaissent aussi l'importance des stages en entreprises pour favoriser l'acquisition des compétences essentielles. L'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario a affirmé ce qui suit :

[...] nous cherchons à collaborer avec les entreprises parce que notre mandat consiste à travailler avec elles et à contribuer au développement économique. Nous nous concentrons sur les stages en entreprise et les possibilités pour les jeunes de se voir attribuer des tâches ou de faire un stage au sein d'une petite ou d'une grande entreprise. En retour, l'entreprise bénéficie des services d'un jeune, et c'est un échange formidable entre les deux. Je pense que le stage est un bon exemple de ce que les gouvernements peuvent faire ¹²⁰.

Dans un autre ordre d'idée, les CLOSM estiment que les stages sont également « un outil essentiel pour aider les CLOSM à retenir les jeunes adultes qui souhaitent faire carrière au Québec ¹²¹. » L'AUFC aussi croit que les stages facilitent la rétention des diplômés dans leur collectivité :

[...] pendant que l'étudiant est à l'extérieur de sa région, il faut qu'il ait l'occasion d'y retourner de façon régulière. Plusieurs programmes coopératifs et possibilités de stages existent. Les universités et les collèges devraient s'assurer que ces jeunes peuvent aller dans leur région pour suivre ces stages et ces programmes coopératifs ¹²².

Comme l'a souligné l'AUFC, en ce qui a trait à l'appui du gouvernement fédéral pour les stages, « il faut garder le cap ¹²³. »

Compte tenu de l'importance des stages, certains témoins ont dit regretter que le *Programme des stages dans les petites entreprises* (PSPE) n'ait pas été reconduit. Administré par Industrie Canada, le PSPE permettait à de petites et moyennes entreprises d'obtenir du financement afin qu'elles puissent embaucher, dans le cadre d'un stage à temps plein de 12 semaines, des étudiants de niveau postsecondaire inscrits à un programme lié aux technologies de l'information et des communications. Selon le CDÉA, le PSPE « était un très bon programme pour augmenter les ventes et la compétitivité des PME [petites et moyennes entreprises], ce qui est aussi une des priorités du gouvernement ¹²⁴ ».

Cela étant dit, le gouvernement du Canada offre toujours des programmes de subventions salariales d'envergure nationale comme Connexion compétences qui offre la

119 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 8 avril 2014, 0900 (Jocelyne Lalonde, directrice générale, Association des universités de la francophonie canadienne).

120 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 3 avril 2014, 1015 (Suzan Anzolin, dirigeante principale des finances intérimaire, Direction générale des services ministériels, Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario).

121 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 25 mars 2014, 0910 (Iris Unger).

122 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 8 avril 2014, 1005 (Jocelyne Lalonde).

123 *Ibid.*

124 Conseil de développement économique de l'Alberta, Mémoire présenté au Comité, 27 mars 2014, p. 9.

possibilité à un employeur d'embaucher un jeune de 15 à 30 ans pour travailler sur un projet; le programme Crédit d'impôt pour l'embauche d'un apprenti; Emploi d'été Canada qui aide financièrement les employeurs à embaucher des étudiants pour l'été; Horizons Sciences, un programme de stages d'Environnement Canada pour les jeunes; Objectif carrière qui vise à inciter les employeurs à donner de l'expérience professionnelle utile aux jeunes; le Programme de stage en sciences et technologie; le Programme emploi jeunesse qui vise les diplômés au niveau postsecondaire; Stages Connexion Canada pour l'embauche d'étudiants diplômés ou détenteur d'une bourse postdoctorale afin qu'ils travaillent à des projets de recherche-développement et Jeunesse Canada au travail qui permet aux organismes sans but lucratif de créer un stage ou un emploi d'été.

6.2.2 Le mentorat

Le Comité note que les programmes de mentorat sont aussi très bénéfiques pour favoriser l'employabilité des jeunes diplômés. Certaines communautés au Manitoba ont déjà emprunté cette voie :

[...] le Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba favorisait ces maillages entre les gens qui ont de l'expérience en affaires et les jeunes de la communauté [...]. On voit de plus en plus ce genre de formules dans l'ensemble des provinces et des territoires, mais il faut les appuyer davantage et poursuivre dans cette voie¹²⁵.

6.3 L'alphabétisation, une compétence essentielle

6.3.1 Le rendement national en matière d'alphabétisation et en compétences de base

Selon Maurice Chiasson, « [l]e défi que constitue la pénurie de main-d'œuvre au pays ne se résume pas uniquement à un manque physique d'employés. C'est aussi qu'en raison de lacunes importantes en matière de compétences essentielles, une certaine partie de la population ne peut pas accéder au marché du travail. Par le fait même, elle ne peut pas répondre aux besoins des employeurs¹²⁶. »

De fait, la situation du Canada sur le plan des compétences essentielles demeure problématique. Le Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences (RESDAC) décrit la situation de la manière suivante :

Le Canada se situe dans la moyenne de l'OCDE [Organisation de Coopération et de Développement économiques] en matière de littératie. Par contre, il compte une plus grande proportion de personnes aux niveaux les plus élevés, mais également une plus grande proportion de personnes aux niveaux les plus faibles. Le Canada se classe sous la moyenne de l'OCDE en matière de numératie. La proportion de Canadiens aux niveaux les plus faibles dans ce domaine est plus élevée. Le Canada se classe au-dessus de la moyenne de l'OCDE en ce qui a trait à la résolution de problèmes dans un

125 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 29 mai 2014, 0935 (Maurice Chiasson, consultant, MC Consultants enr.).

126 *Ibid.*, 0905.

environnement technologique. Cependant, 17 % des Canadiens n'ont pas été évalués parce que 11 % d'entre eux n'avaient pas les compétences pour être évalués à l'ordinateur et que 6 % ont préféré ne pas utiliser l'ordinateur.

Comparativement à la moyenne de l'OCDE, le Canada compte une plus grande proportion d'adultes qui se situent au niveau de compétences les plus faibles dans les trois domaines visés¹²⁷.

6.3.2 Les initiatives du gouvernement du Canada en alphabétisation

Pour ces raisons, le gouvernement du Canada investit, entre autres dans des programmes d'alphabétisation. Les représentants d'EDSC ont informé le Comité que le Bureau de l'alphabétisation et des compétences essentielles du Ministère agit à titre de centre d'expertise national. Il collabore avec des partenaires et des intervenants « pour influencer les changements systémiques qui aideront à favoriser une meilleure participation au marché du travail et à des milieux de travail productifs¹²⁸. »

EDSC a aussi fait valoir qu'il remet environ 26 millions de dollars par année en subventions et contributions pour l'alphabétisation, dont une partie est réservée aux CLOSM¹²⁹. Comme nous l'avons mentionné précédemment, la Feuille de route 2013-2018 comporte une Initiative d'alphabétisation et d'acquisition des compétences essentielles dans les CLOSM. Cette initiative dispose d'un total de 7,5 millions de dollars sur cinq ans¹³⁰. En 2013-2014, le Bureau de l'alphabétisation et des compétences essentielles a soutenu six organisations travaillant auprès des CLOSM¹³¹.

6.3.3 Le rendement des communautés francophones en situation minoritaire et le cas du Nouveau-Brunswick

Malgré ces investissements, le rendement des CLOSM en matière d'alphabétisation est alarmant :

[...] les populations minoritaires de langue officielle ont tendance à afficher un rendement plus faible que celui des populations de langue officielle de la majorité, à l'exception des anglophones du Québec, mais les différences varient d'une province à l'autre¹³².

Une des provinces les plus touchées par les problèmes d'alphabétisation est le Nouveau-Brunswick. Selon les représentants du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB), l'économie provinciale est en perte de vitesse et l'exode des jeunes diplômés et des travailleurs crée une tendance en éducation : « nous avons un faible taux

127 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 6 mai 2014, 0845 (Michel Robillard, vice-président, Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences).

128 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 10 avril 2014, 0900 (Stephen Johnson).

129 *Ibid.*

130 Gouvernement du Canada, *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : éducation, immigration, communautés*, Ottawa, 2013, p. 22.

131 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 10 avril 2014, 0900 (Stephen Johnson).

132 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 6 mai 2014, 0845 (Michel Robillard).

de littératie et de diplomation ainsi qu'un pourcentage élevé de personnes inactives et sans diplôme ou certificat¹³³. »

Sur le plan provincial, 60 % des Néo-Brunswickois âgés de 16 ans et plus « ne possèdent pas les capacités de lecture et d'écriture dont ils ont besoin pour fonctionner au quotidien¹³⁴. » Mais les Acadiens et les francophones de cette province sont particulièrement touchés par ce problème : « 66 % d'entre eux ont de la difficulté à comprendre un texte élémentaire comparativement à 50 % chez les anglophones¹³⁵. »

Ces résultats sont en lien avec un autre problème auquel est confronté le Nouveau-Brunswick : la sous-scolarisation de sa population. Les statistiques de 2006 démontrent que le niveau de scolarité est nettement inférieur dans le Nord de la province et que le nord-est est particulièrement touché. Près d'un travailleur sur quatre, soit 23,3 % de (28 000 travailleurs) parmi la population active dans le nord ne détient aucun certificat ou diplôme comparativement à 16,3 % dans le sud et 15,2 % dans l'ensemble du Canada¹³⁶. Différents facteurs socioéconomiques sont à l'origine de ce phénomène :

Le faible niveau de scolarisation dans le nord du Nouveau-Brunswick s'explique en partie par l'importance relative des emplois traditionnels, lesquels n'exigent généralement que peu de scolarité, ainsi que par le vieillissement démographique qui est plus accentué qu'ailleurs; s'ajoute l'effet de l'exode des jeunes adultes, les plus à même d'accéder à des niveaux supérieurs de scolarisation¹³⁷.

6.3.4 Regards sur l'avenir

Pour changer ces tendances, le RESDAC soutient que les organismes chargés du développement des compétences doivent être soutenus par un financement adéquat et constant¹³⁸.

Le RESDAC soutient également que la portion de la population qui a le plus faible niveau de compétences est également celle qui a le moins accès à de la formation. Il importe donc d'avoir des programmes ciblés pour permettre à cette clientèle d'acquérir des compétences de base et améliorer sa situation socioéconomique¹³⁹. Le CCNB constate aussi qu'il y a un besoin pour de la formation continue et qu'il importe d'en faire

133 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 13 mai 2014, 0845 (Armand Caron).

134 *Ibid.*, 0905 (Patrick Colford).

135 *Ibid.*

136 Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, Fiches thématiques tirées du document suivant : Maurice Beaudin et coll., *Analyse des besoins et des tendances du marché de l'emploi et de la formation de la main-d'œuvre dans le nord du Nouveau-Brunswick*, 2012, p. 9.

137 *Ibid.*

138 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 6 mai 2014, 0850 (Michel Robillard).

139 *Ibid.*

activement la promotion auprès d'une clientèle cible, soit les personnes peu formées et sans emploi ou sous-employées¹⁴⁰ :

Depuis deux ans, nous intervenons assez intensivement auprès du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour recevoir de l'aide afin de rejoindre la population là où elle est, car elle ne viendra pas nécessairement cogner à notre porte. Notre institution aimerait recevoir de l'aide pour orienter cette population. Parfois, les gens n'ont pas un niveau d'instruction suffisant et ils ont besoin d'accompagnement afin de savoir vers quelle carrière ils pourraient se diriger ou se réorienter. Vous savez comme moi que la base économique du nord du Nouveau-Brunswick a vraiment changé dans les dernières années. Par conséquent, il y a beaucoup de gens qui doivent se réorienter. C'est là que le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral pourraient venir appuyer une institution comme la nôtre¹⁴¹.

Selon le CCNB, il serait possible de rejoindre les travailleurs saisonniers en dehors de leur période d'emploi : « les gens auraient beaucoup de temps pour poursuivre leur formation et remédier à la situation problématique que vous avez soulevée¹⁴². » Malheureusement, nous n'avons pas obtenu de statistique précise à ce sujet.

Selon le RESDAC, de nouvelles exigences apparaissent dans le domaine de la formation, de l'emploi et du développement des compétences. Il est donc nécessaire de concevoir des politiques novatrices qui répondent à ces nouvelles exigences. Cela implique la conception de programmes souples, adaptés aux réalités des CLOSM¹⁴³. Le Comité constate que le secteur privé a un rôle important à jouer pour le développement des compétences techniques qui sont essentielles pour assurer le plein emploi dans une région. La Subvention canadienne pour l'emploi est un programme national qui vise à aider les employeurs à former leurs employés actuels ou nouveaux.

6.4 L'accès à des programmes d'enseignement du français langue seconde au Québec

Pour les CLOSM, l'employabilité est conditionnelle à la connaissance de la seconde langue officielle, particulièrement au Québec. Le QCGN explique que, malgré le taux élevé de bilinguisme chez les anglophones du Québec, particulièrement les jeunes, « plus de 360 000 membres de notre communauté ne connaissent pas le français et 20 000 jeunes [d'expression anglaise] de 18 à 24 ans sont incapables de travailler en français au Québec. Vingt mille personnes, c'est tout de même assez élevé¹⁴⁴ ». L'accès à des programmes d'enseignement de la langue seconde est problématique en région. Le Comité note les propos du QCGN lorsqu'il avait comparu dans le cadre de

140 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 13 mai 2014, 0850 (Armand Caron).

141 *Ibid.*, 0915.

142 *Ibid.*, 1005.

143 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 6 mai 2014, 0845 (Michel Robillard).

144 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 25 février 2014, 0845 (Sylvia Martin-Laforge).

l'étude sur les programmes de français langue seconde au Canada : « pour le Québec anglophone, le bilinguisme est la clé de l'emploi. C'est une nécessité économique¹⁴⁵ ».

7. Le financement et la dissémination des recherches sur le développement économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire

Pour être efficaces, les politiques et les programmes du gouvernement du Canada doivent s'appuyer sur des recherches probantes. Or, le RDÉE Canada et la CEDEC ont fait valoir qu'il existe peu de recherches professionnelles sur le développement économique des CLOSM. La CEDEC a affirmé qu'il s'agit d'un domaine dans lequel le gouvernement du Canada peut intervenir pour contribuer au développement économique des CLOSM :

[...] il nous faut des données ciblées et actuelles sur la situation économique des CLOSM, de même que sur l'incidence qu'elles ont sur l'économie canadienne. Le gouvernement et les communautés elles-mêmes ne sont donc pas en mesure d'instaurer des politiques et des programmes en toute connaissance de cause. Le gouvernement du Canada devrait investir davantage dans la recherche sur la situation et le potentiel économiques des CLOSM¹⁴⁶.

La FCFA soutient que les études existantes ne comportent pas de données linguistiques permettant aux communautés et aux décideurs de comprendre les enjeux et les besoins spécifiques des CLOSM en matière de développement économique¹⁴⁷.

En ce qui a trait aux sujets de recherche, le RESDAC souhaite qu'on améliore « notre compréhension du marché du travail et de l'économie des CLOSM ainsi que des enjeux, des défis et des bonnes pratiques en matière de développement des compétences par un soutien actif à la recherche et aux projets innovateurs¹⁴⁸. »

Ethel Côté a souligné que le Forum pancanadien sur le développement économique en francophonie canadienne s'intéresse à la création d'un portail (une plateforme virtuelle) qui faciliterait le partage des recherches, des meilleures pratiques ainsi que des divers outils qui s'offrent aux entrepreneurs et aux organismes de développement économique communautaires¹⁴⁹.

Le commissaire aux langues officielles du Canada, Graham Fraser, a fait écho aux observations des autres témoins en affirmant que le développement économique des CLOSM est « un sujet complexe et diversifié, mais peu étudié. Comme les représentants des communautés [...] l'ont mentionné, le manque de recherche et de données constitue

145 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 25 avril 2013, 1530 (James Shea, membre, Conseil d'administration, Quebec Community Groups Network).

146 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 27 mars 2014, 0905 (John Buck).

147 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 25 mars 2014, 0940 (Suzanne Bossé, directrice générale, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada).

148 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 6 mai 2014, 0850 (Michel Robillard).

149 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 1 avril 2014, 1000 (Ethel Côté).

une sérieuse lacune pour ce qui est de bien comprendre cet enjeu et de cibler des pistes d'action prometteuses¹⁵⁰. »

Cela étant dit, Industrie Canada a informé le Comité que le Ministère investit déjà dans la recherche :

[...] nous jouons un rôle fondamental sur le plan de la recherche visant à mieux comprendre les conditions associées aux communautés de langue officielle en situation minoritaire, l'efficacité de divers outils pour l'élaboration de plans de développement économique, et les pratiques exemplaires relatives à ce que peuvent faire les communautés, les entreprises ou les personnes pour soutenir le développement économique des CLOSM¹⁵¹.

Le Ministère a également affirmé que plusieurs études ont été réalisées au cours des cinq années de la Feuille de route 2008-2013 et que celles qui ont été complétées ont été rendues publiques¹⁵².

8. Les moteurs de développement économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire

Lors de leur comparution, les CLOSM ont souligné les principaux secteurs qui contribuent à leur développement économique et l'appui dont elles auraient besoin pour faire progresser ces secteurs. De ceux-ci, le Comité a retenu la coopération, l'immigration, les institutions postsecondaires, le tourisme, les arts et la culture, l'entrepreneuriat, le leadership du milieu, les échanges internationaux et l'exploitation des ressources naturelles.

8.1 La coopération

Les représentants de Coopératives et mutuelles du Canada ont fait valoir au Comité que les coopératives sont des acteurs d'importance dans le maintien, la consolidation et le développement des communautés francophones et acadiennes¹⁵³.

La FCFA a tenu à souligner « le rôle très important du mouvement coopératif dans plusieurs secteurs de développement¹⁵⁴ ». Le Comité reconnaît que le mouvement coopératif est un acteur économique important pour le développement des CLOSM.

8.2 L'immigration

Depuis plusieurs années, les CLOSM ont ciblé l'immigration comme moyen d'assurer leur vitalité. Selon le CDÉA, « le Canada et les communautés francophones en

150 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 8 mai 2014, 0950 (Graham Fraser).

151 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 3 avril 2014, 0925 (Krista Campbell).

152 *Ibid.*

153 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 25 mars 2014, 0850 (Shawn Murphy, gestionnaire, Relations gouvernementales, Coopératives et mutuelles Canada).

154 *Ibid.*, 0855 (Marie-France Kenny).

situation minoritaire ont besoin d'accueillir des milliers d'immigrants qualifiés¹⁵⁵ ». D'ailleurs l'immigration économique est un des quatre enjeux principaux déterminés par le RDÉE Canada : « il consiste entre autres à sensibiliser les employeurs à l'embauche des immigrants et également, bien sûr, à inviter des immigrants à s'établir dans nos communautés¹⁵⁶ ».

Pour profiter pleinement de l'immigration, les communautés francophones en situation minoritaire ont pris le dossier en main : « Depuis près de 15 ans, la Fédération assume la coordination nationale du dossier de l'immigration de langue française au sein des communautés francophones et acadienne. À ce titre, la FCFA est un interlocuteur privilégié de Citoyenneté et Immigration Canada [...]»¹⁵⁷. » De plus, il s'est développé 13 réseaux en immigration francophone (RIF) dans neuf provinces et deux territoires :

En matière d'appui à l'intégration économique, les réseaux et leurs membres ont généré des services de mentorat, de jumelage immigrant-employeur, de formation d'appoint et, en Ontario, entre autres, de cours de langue axés sur le marché du travail.

Depuis 2013, les RIF et leurs partenaires ont aussi coordonné trois tournées de liaison dans l'ensemble du pays pour informer les employeurs sur les possibilités de recruter une main-d'œuvre francophone à l'étranger. Une quatrième tournée est prévue pour le mois prochain¹⁵⁸.

Les avantages pour les CLOSM d'accueillir des immigrants économiques sont nombreux :

Ces individus contribuent au développement économique de nos communautés en répondant aux besoins criants en matière de main-d'œuvre de nos institutions. Je pense à nos écoles qui ont besoin d'enseignants et d'enseignantes, aux garderies qui ont besoin d'éducatrices et d'éducateurs à la petite enfance ou encore aux services de soins de santé qui ont besoin de professionnels dans ce domaine¹⁵⁹.

Or, il semblerait que les communautés francophones en situation minoritaire ont de la difficulté à accueillir des immigrants :

Si on regarde seulement les chiffres pour l'année 2012, et seulement ceux des catégories d'immigrants dits « économiques », on voit que les nouveaux arrivants d'expression française ne représentaient que 1,3 % de tous les immigrants économiques établis à l'extérieur du Québec. C'est loin, très loin des objectifs que le gouvernement et les communautés se sont fixés¹⁶⁰.

155 Conseil de développement économique de l'Alberta, Mémoire présenté au Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes, 27 mars 2014, p. 9.

156 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 27 mars 2014, 0905 (Jean Léger).

157 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 27 mai 2014, 0925 (Suzanne Bossé).

158 *Ibid.*

159 *Ibid.*

160 *Ibid.*

Le commissaire aux langues officielles soutient que, dans le contexte du nouveau système d'immigration canadien qui priorise l'économie et le rôle des employeurs, il « importe de promouvoir les communautés francophones en situation minoritaire comme des partenaires de choix et une valeur ajoutée dans l'attraction et la rétention des nouveaux arrivants¹⁶¹. » Par ailleurs, le commissaire affirme que les CLOSM « sont en bonne position pour appuyer les employeurs, les immigrants et leurs familles. Il est donc essentiel qu'elles disposent des outils nécessaires pour bâtir des ponts avec les employeurs francophones et anglophones et avec les provinces en vue de tirer profit du nouveau système d'immigration¹⁶². »

Selon la FCFA, certaines ressources manquent pour aider les communautés francophones en situation minoritaire à atteindre leurs cibles en matière d'immigration :

Or, pour réellement remporter le pari de l'immigration francophone, qu'elle soit économique ou non, il faut se donner les moyens d'atteindre les objectifs et de renforcer les capacités des intervenants qui agissent sur le terrain.

Par exemple, si on peut se réjouir du nombre et de la popularité des services d'établissements francophones qui se sont créés au cours de la dernière décennie, il reste que ces services n'existent pas partout où il y a un besoin¹⁶³.

Le RCCFC dit avoir entrepris des démarches pour permettre aux institutions de reconnaître les acquis et les compétences des immigrants, entre autres afin de répondre plus rapidement aux besoins du marché et surtout favoriser l'employabilité de ces gens¹⁶⁴.

Mais, il semblerait que l'accès à l'évaluation des compétences linguistiques des immigrants est problématique dans certaines régions : « Récemment, un journal francophone de Terre-Neuve-et-Labrador rapportait que les immigrants d'expression française de la province doivent se rendre jusqu'à Halifax pour passer le test d'évaluation du français. On ne parle ici que de l'évaluation des compétences linguistiques¹⁶⁵. »

Jacques Dubé, directeur municipal de la ville de Moncton, a souligné que les services de recrutement et d'accueil pour les immigrants francophones sont bien financés:

Le gouvernement fédéral, ainsi que la province, nous ont donné du financement pour organiser un sommet sur l'immigration afin de mettre sur pied une stratégie en matière d'immigration pour le Grand Moncton. Cette stratégie va être adoptée par les municipalités de la région. En fait, la ville de Moncton dispose de deux membres du personnel à temps plein qui s'attellent exclusivement à la tâche d'attirer des immigrants. [...] leur travail consiste à s'assurer que les immigrants qui viennent à Moncton, par l'entremise de divers consulats ou programmes de la province du Nouveau-Brunswick, soient bien accueillis.

161 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 8 mai 2014, 0955 (Graham Fraser).

162 *Ibid.*

163 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 27 mai 2014, 0925 (Suzanne Bossé).

164 *Ibid.*, 1020 (Laurier Thibault).

165 *Ibid.*, 0930 (Suzanne Bossé).

Nous avons des organisations comme MAGMA, une organisation multiculturelle, et CAFI, son pendant francophone. Ces agences sont bien financées par le gouvernement fédéral. Nous ne connaissons pas de difficulté dans ce domaine¹⁶⁶.

8.3 Les institutions postsecondaires

L'éducation est un pilier du développement économique et du renforcement de la vitalité des CLOSM. Les investissements du gouvernement du Canada jumelés à ceux des provinces et des territoires pour l'éducation dans la langue de la minorité ont eu un impact important sur la scolarisation et le rehaussement du statut socioéconomique des francophones en situation minoritaire.

Selon Patrimoine canadien, les institutions postsecondaires en milieu minoritaire sont des « moteurs de développement économique dans leur communauté¹⁶⁷. » C'est une des raisons pour lesquelles ce ministère a investi 122 millions de dollars dans les institutions postsecondaires dans le cadre des ententes bilatérales 2009-2013¹⁶⁸.

Selon l'AUFC, « l'établissement postsecondaire est en premier lieu un agent de création d'emplois et un acheteur de biens et services¹⁶⁹. » Ensuite, « en tant que pôles de recherche et d'innovation, nos membres contribuent aux gains de productivité réalisés dans l'économie de leurs collectivités, de leurs régions, de leurs provinces et du pays dans son ensemble¹⁷⁰. » L'AUFC a également souligné que les établissements d'enseignement postsecondaires assument un rôle de leadership dans les communautés : « nos établissements sont des partenaires et des catalyseurs, plutôt que des tours d'ivoire¹⁷¹. »

À l'instar des universités, les cégeps et les collèges contribuent à l'épanouissement des CLOSM. Le RCCFC positionne ses institutions comme « des partenaires essentiels des gouvernements dans la mise en œuvre de leurs stratégies d'emploi, de formation de la main-d'œuvre et d'employabilité¹⁷². » Ils offrent, entre autres des programmes de formation axés sur les compétences qui correspondent aux besoins du marché de l'emploi. Le RCCFC affirme que leurs institutions sont près des industries et des entreprises et qu'elles travaillent avec elles afin d'offrir des programmes d'étude qui répondent à leurs besoins en matière de main-d'œuvre. À titre d'exemple, certaines entreprises collaborent directement avec les institutions afin de contribuer à l'achat d'équipement spécialisé¹⁷³.

166 LANG, *Témoignages*, 2e session, 41e législature, 13 mai 2014, 0955 (Jacques Dubé).

167 Patrimoine canadien, Présentation au Comité, 10 avril 2014, p. 5.

168 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 10 avril 2014, 0850 (Jean-Pierre Gauthier).

169 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 8 avril 2014, 0855 (Jocelyne Lalonde).

170 *Ibid.*

171 *Ibid.*

172 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 27 mai 2014, 0915 (Laurier Thibault).

173 *Ibid.*, 1010.

La présence d'une institution postsecondaire dans un milieu minoritaire qui offre une vaste gamme de programmes dans la langue de la minorité contribue à retenir leurs jeunes diplômés dans leur communauté d'origine : « N'oublions jamais que des jeunes formés dans leur milieu, dans leur domaine de compétence et dans leur langue maternelle auront tendance à y demeurer et à bâtir leur avenir dans leur communauté¹⁷⁴. »

Les institutions postsecondaires en milieu minoritaire jouent également un rôle dans le recrutement d'immigrants potentiels par l'entremise des programmes des étudiants internationaux. De fait, au cours des dernières années, les institutions postsecondaires de la francophonie canadienne ont accueilli de plus en plus d'étudiants internationaux et leur ont offert divers programmes de formation et d'employabilité. L'AUFC explique le potentiel des étudiants internationaux pour l'immigration francophone de la manière suivante :

Les étudiants internationaux comptent parmi les groupes les plus importants pour assurer une bonne immigration francophone. Ces gens ont suivi leur formation sur place. Ils possèdent une bonne connaissance du milieu et, souvent, ils ont travaillé durant leurs études. Un étudiant international a le droit de travailler 20 heures par semaine au Canada pendant qu'il poursuit ses études. Cela permet de l'aider à s'intégrer¹⁷⁵.

Dans le cadre de la Stratégie du Canada en matière d'éducation internationale, Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada (MAECD) fait la promotion à l'international des institutions postsecondaires canadiennes, notamment celles des CLOSM, comme destination de choix pour étudier :

En fait, c'est un atout pour le Canada d'offrir aux étudiants au niveau postsecondaire la possibilité de poursuivre leur éducation à l'Université Bishop's, par exemple, ou au campus Saint-Jean de l'Université de l'Alberta, des endroits où ils peuvent améliorer leur compréhension d'une langue dans la classe, et de l'autre dans la communauté. Le campus Saint-Jean était incidemment visé, en novembre dernier, par une mission de collaboration organisée par le ministère pour encourager l'élaboration d'ententes interinstitutionnelles avec les représentants d'établissements d'enseignement postsecondaire des Amériques¹⁷⁶.

Le Comité note que l'AUFC et le RCCFC travaillent en partenariats avec le MAECD¹⁷⁷.

L'AUFC affirme que les institutions membres de son réseau sont prêtes à en faire davantage pour assurer le développement économique de leurs communautés. Cependant, elles ont besoin d'un soutien financier accru afin d'offrir une gamme élargie de services et de formations à cette clientèle¹⁷⁸. L'AUFC a aussi souligné que « la mise sur

174 *Ibid.*, 0915.

175 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 8 avril 2014, 1020 (Jocelyne Lalonde).

176 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 10 avril 2014, 0910 (Randle Wilson, directeur général, Stratégie et coordination du portefeuille commercial, ministères des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement).

177 *Ibid.*

178 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 8 avril 2014, 0905 (Jocelyne Lalonde).

« pied d'un programme de bourses ciblées aurait comme effet d'attirer davantage d'étudiants internationaux dans les communautés francophones minoritaires¹⁷⁹. »

8.4 Le tourisme

Le tourisme est un important moteur économique dans les CLOSM et, grâce à leurs attraits culturels¹⁸⁰, ces communautés contribuent au développement de l'industrie touristique canadienne dans son ensemble :

L'enjeu du tourisme représente un excellent potentiel pour la francophonie canadienne. Il s'agit d'accroître le produit touristique francophone ainsi que de valoriser son rayonnement à l'échelle nationale, mais aussi internationale. Cela devient en quelque sorte une valeur ajoutée pour notre pays¹⁸¹.

Cet état de fait a été reconnu par le gouvernement du Canada. Industrie Canada a affirmé que les CLOSM sont un « atout formidable [...] dans la Stratégie fédérale en matière de tourisme du Canada coordonnée par Industrie Canada¹⁸². » Ainsi, en partenariat avec les CLOSM, le gouvernement du Canada a pris d'importantes mesures pour favoriser le développement de l'industrie touristique dans les CLOSM. Il en résulte une stratégie nationale de tourisme pour les CLOSM et un protocole d'entente avec la Commission canadienne du tourisme :

Avec l'appui des communautés de langue officielle en situation minoritaire et de la Chaire de tourisme Transat de l'Université du Québec à Montréal, nous avons effectué plusieurs recherches pour mieux comprendre les perspectives en matière de développement du tourisme dans les CLOSM. Cela a permis, entre autres, au RDÉE [Réseau de développement économique et d'employabilité] Canada d'élaborer une stratégie nationale de tourisme pour les CLOSM qui s'est conclue par un protocole d'entente avec la Commission canadienne du tourisme.

L'objectif de cette stratégie est d'intégrer certains attraits touristiques existant chez les communautés francophones dans la collection d'expériences canadiennes distinctives. La CEDEC [Corporation d'employabilité et de développement économique] est en train d'effectuer la même démarche, avec l'appui financier d'Industrie Canada¹⁸³.

Les agences fédérales de développement régional qui ont témoigné¹⁸⁴ ont également donné des exemples de projets touristiques qu'elles réalisent avec les CLOSM. Par exemple, Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO) a mentionné la mise en œuvre d'un projet d'application pour téléphone intelligent visant à promouvoir le

179 *Ibid.*

180 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 29 mai 2014, 0940 (Maurice Chiasson).

181 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 27 mars 2014, 0905 (Jean Léger).

182 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 3 avril 2014, 0850 (Krista Campbell).

183 *Ibid.*

184 Étaient présentes : l'Agence canadienne de développement économique du Nord, Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, l'Initiative fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario, l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, Développement économique Canada et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

tourisme en français dans l'Ouest canadien. Ce projet a été réalisé en collaboration avec quatre organisations francophones à vocation économique de l'Ouest. Selon les représentants de DEO, le projet est une réussite : « en mars 2014, l'application avait été téléchargée près de 6 000 fois et utilisée plus de 25 000 fois en Amérique du Nord, en Europe et ailleurs dans le monde¹⁸⁵. »

8.5 Les arts et la culture

Le gouvernement du Canada reconnaît l'importance du secteur des arts et de la culture qui, selon Patrimoine canadien, « représente 50 milliards de dollars dans le produit intérieur brut du pays¹⁸⁶ ». Patrimoine canadien est aussi conscient de l'importance que prennent les arts et la culture dans le développement économique des CLOSM. D'ailleurs, le Ministère confirme que plusieurs de ses programmes culturels « ont des enveloppes ou dispositions visant spécifiquement les CLOSM¹⁸⁷. » Selon le English-Language Arts Network (ELAN), Patrimoine canadien a récemment examiné le soutien aux CLOSM et a conclu que le programme accorderait la priorité à une action soutenue dans trois domaines clés pour la vitalité des communautés, soit : « les interventions auprès des jeunes, le domaine des arts, de la culture et du patrimoine et le domaine des médias et des communications¹⁸⁸. »

Les communautés anglophones du Québec ont une scène culturelle artistique et culturelle vibrante. De fait, « la plus forte concentration d'artistes au Canada se trouve parmi les artistes anglophones du Québec, à 0,99 %, soit environ 50 % de plus que la moyenne nationale. Ces statistiques sont le reflet de la transformation remarquable d'une communauté artistique qui était invisible et presque morte il y a 30 ans¹⁸⁹. » Pour ces raisons, le QCGN a ciblé les arts et la culture comme étant un facteur important du développement communautaire¹⁹⁰.

Vu l'importance du secteur des arts et de la culture comme moteur économique et employeur, ELAN offre des projets qui sont conçus pour améliorer les conditions économiques des artistes¹⁹¹. De fait, ELAN inclut dans sa programmation de la formation pour l'entrepreneuriat dans les arts. Certains ateliers de formation sont offerts en collaboration avec Services d'emploi pour les jeunes¹⁹². Par ailleurs, ELAN offre de la formation linguistique en français à ses membres, car l'organisme reconnaît que les

185 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 3 avril 2014, 0905 (France Guimond, directrice générale, Opérations – Manitoba, Diversification de l'économie de l'Ouest Canada).

186 Patrimoine canadien, Présentation au Comité, 10 avril 2014, p. 5.

187 *Ibid.*

188 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 15 mai 2014, 0855 (Guy Rodgers, directeur général, English-Language Arts Network Quebec).

189 *Ibid.*, 0850 (Peter MacGibbon, président, English-Language Arts Network Quebec).

190 *Ibid.*, 0855 (Guy Rodgers).

191 *Ibid.*, 0850 (Peter MacGibbon).

192 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 25 février 2014, 0935 (Sylvia Martin-Laforge).

compétences linguistiques sont un facteur qui influence le succès et la qualité de vie des artistes anglophones au Québec¹⁹³.

8.6. L'entrepreneuriat

Selon Maurice Chiasson, la culture entrepreneuriale est en déclin au Canada et dans les CLOSM :

Je suis tombé sur un rapport de la Banque de développement du Canada paru en 2012 qui révélait une baisse progressive du rendement entrepreneurial chez les Canadiens. Bref, le taux d'entrepreneuriat stagne ou décroît au pays depuis 2005. Les communautés francophones en milieu minoritaire n'échappent pas à cette tendance. Cette stagnation et, surtout, le fait que les Canadiens soient moins intéressés à se lancer en affaires me paraissent un peu inquiétants¹⁹⁴.

Par ailleurs, « les entrepreneurs baby-boomers prennent progressivement leur retraite, laissant derrière eux des entreprises qui ferment leurs portes, faute de relève. Cette situation fragilise certaines communautés¹⁹⁵. » Dans son mémoire, le RDÉE Canada mentionne aussi le problème de relève entrepreneuriale :

L'évolution de la propriété des entreprises dans les CLOSM devient un enjeu primordial tant pour la pérennité des entreprises, des communautés, mais aussi des langues minoritaires [...]. La relève s'avère une solution pour nombre de propriétaires d'entreprises, et tout semble indiquer que la majorité d'entre eux n'ont toujours pas élaboré de plan de relève¹⁹⁶.

Pour ces raisons, M. Chiasson croit qu'il est « essentiel que des efforts additionnels soient déployés au cours des prochaines années afin de donner le goût aux jeunes, et aux moins jeunes, de se lancer en affaires¹⁹⁷ » et « que le modèle d'entreprise basé sur le travail indépendant ou autonome doit être valorisé et appuyé¹⁹⁸. »

Le Comité note que les agences fédérales de développement régional ont développé des programmes pour promouvoir et soutenir l'entrepreneuriat. Par exemple :

En 2009, DEO a investi 840 000 \$ dans le Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba, ou CDEM, pour un projet qui soutenait trois secteurs prioritaires pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire au Manitoba: le maintien en poste des jeunes, l'entrepreneuriat pour les Néo-Canadiens et le développement économique des collectivités¹⁹⁹.

193 English-Language Arts Network, « Members » [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

194 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 29 mai 2014, 0905 (Maurice Chiasson).

195 *Ibid.*

196 Réseau de développement économique et d'employabilité Canada (RDÉE Canada), Mémoire présenté au Comité.

197 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 29 mai 2014, 0905 (Maurice Chiasson).

198 *Ibid.*

199 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 3 avril 2014, 0900 (France Guimond).

De même, les consultations menées par Développement économique Canada ont donné lieu à « l'implantation du Small Business Support Network dans sept régions administratives du Québec. Cette initiative a notamment permis d'organiser 92 événements et quatre webinaires liés à l'entrepreneuriat régional, auxquels ont participé plus de 1 200 personnes²⁰⁰. »

La réussite d'une entreprise ne dépend pas uniquement de la disponibilité de fonds de démarrage. L'entrepreneur doit connaître son marché et être en mesure d'évaluer s'il y a un besoin réel pour le produit ou le service qu'il souhaite offrir²⁰¹.

Par ailleurs, l'entrepreneur doit prendre le temps de mettre en place des assises solides, surtout au niveau communautaire : « Il faut aussi pouvoir investir temps et énergie, et faire preuve de patience. Il ne faut pas s'attendre à ce que l'entreprise démarre immédiatement après qu'on a travaillé sur une bonne idée, qu'on a saisi une bonne occasion d'affaires et qu'on a rédigé un plan d'affaires. Cela demande du temps²⁰². »

L'offre de services dans les deux langues officielles est aussi un facteur qui contribue à la réussite d'une entreprise. Le président de la Temiskaming Shore and Area Chamber of Commerce a expliqué qu'il y a « des cas d'entreprises que les membres de la communauté francophone ne fréquentent pas, tout simplement parce que ces gens ont l'impression qu'ils ne peuvent pas se faire servir dans leur langue. Certains francophones opteront pour d'autres entreprises où ils pensent pouvoir recevoir des services en français²⁰³. » Il a poursuivi en disant que « les clients préfèrent pouvoir utiliser la langue de leur choix. C'est un aspect que les propriétaires d'entreprises de notre région ont compris [...]»²⁰⁴.

8.7. Le leadership du milieu

Pour stimuler l'économie locale, il faut plus qu'une bonne planification. Il faut une volonté politique de la part des élus municipaux, des leaders communautaires qui ont une capacité d'agir et des citoyens qui ont la volonté de participer pleinement à l'essor économique de leur milieu.

Plus encore, les élus et les leaders communautaires doivent être en mesure de diversifier leur source de financement en sollicitant la participation du secteur privé. La Ville de Moncton a su obtenir le soutien du secteur privé grâce à sa politique de bilinguisme :

En outre, le secteur privé apprécie notre démarche de collaboration axée sur le bilinguisme, notamment dans le cadre de la sensibilisation des investisseurs à la composition linguistique de notre ville et de notre région. La ville a pour philosophie de

200 *Ibid.*, 0910 (Serge Tanguay).

201 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 1 avril 2014, 0925 (Ethel Côté).

202 *Ibid.*

203 *Ibid.*, 0925 (Darcy Griffith, président, Temiskaming Shores and Area Chamber of Commerce).

204 *Ibid.*

montrer l'exemple. Cela signifie que nous encourageons et valorisons le bilinguisme et, par extension, l'utilisation du français dans le milieu culturel et le secteur des affaires²⁰⁵.

Comme à Moncton, les réseaux qui ont été mis en place dans les CLOSM depuis près de 15 ans doivent désormais produire des résultats. D'ailleurs, par l'entremise du Fonds d'habilitation pour les CLOSM, le gouvernement du Canada privilégie l'action concrète et cherche à financer des projets dont le but est d'obtenir des résultats précis:

L'idée d'augmenter la participation du secteur privé et de trouver plus de ressources de ce côté a été annoncée dans la feuille de route. À vrai dire, cette idée date de longtemps. Le fonds d'appui [Fonds d'habilitation pour les CLOSM] a été créé en 1999, il y a de cela 15 ans. L'objectif était de créer une capacité et d'évoluer. Cette évolution s'est amorcée dans la dernière feuille de route. Il faut mettre l'accent davantage sur les résultats concrets et moins sur le financement de base, quoique tout cela soit lié. Le but n'est pas d'avoir un réseau pour avoir un réseau; le but est d'avoir un réseau pour atteindre des résultats concrets. C'est en ce sens que nous voulons des résultats concrets dans les communautés²⁰⁶.

8.8. Les échanges internationaux

Lors de ses consultations avec les CLOSM, le MAECD a déterminé que la promotion du commerce international était une priorité de même que la francophonie économique, une dimension émergente de la Francophonie internationale²⁰⁷. D'ailleurs, ce sont les priorités que le Canada a promues lors du 15^e Sommet de la Francophonie à Dakar en novembre 2014.

Pour ces raisons, le MAECD promeut activement les services offerts par son Service des délégués commerciaux du Canada auprès des PME des CLOSM

Nous sillonnons le pays chaque année à la recherche de nouvelles personnes ressources et de nouveaux clients, et si notre rayonnement poursuit normalement un vecteur sectoriel, nous réservons des efforts particuliers aux entreprises des CLOSM de toutes les provinces et de tous les territoires²⁰⁸.

Le Service des délégués commerciaux du Canada est donc en mesure d'aider les entreprises des CLOSM à « pénétrer les marchés mondiaux ou à accroître et diversifier leurs exportations²⁰⁹. » Par ailleurs, les représentants du Ministère ont affirmé que « le plan d'activité de sensibilisation nationale des cadres du ministère comporte un élément permanent de recherche de possibilités d'engagement avec les CLOSM²¹⁰ » et

205 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 13 mai 2014, 0900 (Jacques Dubé).

206 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 10 avril 2014, 1020 (Stephen Johnson).

207 *Ibid.*, 0905 (Randle Wilson).

208 *Ibid.*

209 *Ibid.*

210 *Ibid.*

que le Service des délégués commerciaux du Canada « est chargé explicitement de viser les CLOSM²¹¹. »

Pour le MAECD, la pleine participation des entreprises des CLOSM aux marchés de la Francophonie internationale se présente comme une solution au développement économique durable pour les CLOSM :

Le projet de stratégie économique auquel travaillent actuellement les membres de la Francophonie sera adopté par les chefs d'État et de gouvernement au sommet de cette organisation à Dakar, au Sénégal, en novembre prochain. C'est aussi l'une des priorités actuelles du ministre responsable de la Francophonie, l'honorable Christian Paradis. La nouvelle stratégie permettra entre autres de consolider l'application des valeurs de la Francophonie, tout en ayant un effet direct sur le développement de nouveaux marchés, la création d'emplois et la coopération économique entre les États et les communautés de l'espace francophone. Parmi nos partenaires clés dans ce projet, nous comptons le Réseau de développement économique et d'employabilité du Canada, le RDÉE²¹².

Dans cette même veine, les nouveaux accords économiques, notamment l'Accord économique et commercial global avec l'Union européenne (AECG), offrent une ouverture sans précédent sur les marchés internationaux. Les représentants du MAECD ont affirmé qu'ils sont « très heureux des possibilités que nous apportera l'Accord économique et commercial global [...] négocié entre le Canada et l'UE. Dans l'UE, nous avons le plus grand marché francophone et le deuxième plus important marché anglophone du monde. C'est donc intéressant pour tout le monde²¹³. »

Les CLOSM voient les avantages de ces accords économiques. Selon Jacques Dubé, directeur municipal de la ville de Moncton, la ville « occupe une place de choix grâce à son emplacement et à son caractère bilingue, pour appuyer la centralisation des tâches administratives gouvernementales — en administration, par exemple — et devenir un acteur clé dans le cadre du lancement de l'AECG. Nous avons également la chance d'avoir un sous-secteur prospère, celui des services de traduction²¹⁴. »

Mariette Mulaire du World Trade Centre de Winnipeg a donné un témoignage similaire :

[...] le gouvernement fédéral établit présentement plusieurs accords commerciaux. On en entend parler un peu partout. Par exemple, il vient d'en conclure un avec la Corée du Sud. Un accord est également en cours avec l'Union européenne. Elle est signée, en principe. Ça nous donne un avantage au niveau international. C'est un point qui nous distingue d'autres marchés. On le sent et on le voit²¹⁵.

211 *Ibid.*

212 *Ibid.*, 0910.

213 *Ibid.*, 0955.

214 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 13 mai 2014, 0900 (Jacques Dubé).

215 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 27 mai 2014, 0935 (Mariette Mulaire).

Pour l'instant, le MAECD est à l'étape de la conception d'un programme de sensibilisation pour expliquer le potentiel de l'AECG aux entrepreneurs, dont ceux des CLOSM :

À cette étape-ci, nous envoyons des négociateurs dans tous les coins du pays rencontrer les entreprises qui souhaitent avoir de l'information et nous faisons notre possible pour leur expliquer ce nouveau potentiel. En janvier dernier, par exemple, l'un de nos négociateurs s'est rendu à Miramichi à l'invitation de la chambre de commerce locale pour expliquer clairement quels sont les nouveaux marchés. J'ajoute que nous faisons affaire avec de petites entreprises francophones de partout au Canada ainsi qu'avec des entreprises anglophones du Québec²¹⁶.

Les agences fédérales de développement régional travaillent également avec les entrepreneurs issus des CLOSM pour leur permettre d'étendre leurs activités sur la scène internationale. DEO confirme que les entreprises francophones de l'Ouest ont déjà la capacité de tirer profit de l'AECG :

Le Manitoba est un bon exemple. Nous avons le seul centre de commerce international bilingue, qui a déjà tissé des liens avec de nombreux pays qui font affaire avec les communautés francophones en plus de mettre en œuvre dans la région nos nouveaux programmes du Réseau Entreprises Canada²¹⁷.

De même, l'Agence canadienne de développement économique du Nord a souligné que dans les « Territoires du Nord-Ouest en particulier, l'association francophone a commencé à tendre la main à l'Europe²¹⁸. » Cette ouverture est due en grande partie au tourisme « qui devient un instrument utilisé par certaines petites entreprises d'exportation, comme les entreprises artisanales²¹⁹. »

À l'instar du MAECD, les agences de développement économique régional qui ont comparu devant le Comité ont déjà des initiatives qui visent à informer les CLOSM du potentiel économique des accords. À titre d'exemple, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) offre « des ateliers et des séances destinées aux entrepreneurs pour qu'ils commencent à penser à la façon dont ils pourraient faire des exportations dans le marché européen grâce à l'accord de principe²²⁰. » De plus, en collaboration avec les îles françaises de St-Pierre-et-Miquelon, l'APECA a récemment mis sur pied un observatoire mixte qui comporte un volet canadien et un volet européen. Les informations et les données économiques colligées par les partenaires sont diffusées par l'entremise d'un réseau de chambres de commerce dans les provinces atlantiques, en France et dans l'Union européenne. Selon les représentants de l'APECA, il s'agit d'« un arrangement unique grâce auquel des données canadiennes et européennes sont

216 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 10 avril 2014, 0955 (Randle Wilson).

217 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 3 avril 2014, 1000 (France Guimond).

218 *Ibid.*, 1000 (Kimberley Fairman, conseillère principale du président, Agence canadienne de développement économique du Nord).

219 *Ibid.*

220 *Ibid.*, 0955 (Wade Aucoin, directeur général, Politiques, Agence de promotion économique du Canada atlantique).

regroupées et mises à la disposition des gens d'affaires du Canada atlantique et de l'Union européenne pour voir le genre de possibilités qu'il y a sur le terrain, ce qui suscite pas mal d'intérêt²²¹. »

L'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario communique également les informations aux CLOSM par l'entremise de colloque : « Nous collaborons avec nos partenaires pour trouver d'autres marchés partout dans le monde, et le RDÉE, le Réseau de développement économique et d'employabilité, a fait du très bon travail en organisant des colloques destinés aux entreprises francophones pour voir comment elles peuvent y parvenir²²². » Pour sa part, Développement économique Canada soutient les organismes régionaux de promotion des exportations partout au Québec dont l'objectif est de guider les nouvelles PME intéressées par les marchés internationaux.²²³

Dans le Nord de l'Ontario, l'Initiative fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario a fait du développement commercial une priorité :

Nous mettons l'accent sur l'innovation pour aider ces petites entreprises à mettre au point les outils de commercialisation ou de fabrication nécessaires pour avoir un meilleur accès aux marchés et exporter davantage. Il est certainement possible d'en faire plus dans les secteurs minier et forestier, dans lesquels elles sont nombreuses²²⁴.

Les institutions postsecondaires ont également un rôle à jouer pour encourager les collectivités et les entreprises à tirer profit des nouveaux accords commerciaux. L'AUFCC estime que les membres de son réseau sont à l'affût des nouveaux accords et seront en mesure d'informer les étudiants des différentes possibilités qui s'offrent à eux. Les programmes de baccalauréat internationaux sont un point de départ important pour former des jeunes qui ont une connaissance du monde élargie. Ces programmes offrent, notamment la possibilité de faire des stages à l'étranger ce qui leur permet « d'acquérir une meilleure connaissance d'autre pays et d'autres milieux de travail²²⁵. »

Enfin, le Comité note qu'il existe un lien entre le recrutement des étudiants internationaux, les immigrants et le commerce international. Ethel Côté soutient que les immigrants économiques aident les entrepreneurs canadiens à accéder aux marchés mondiaux :

[...] nous explorons les nouveaux marchés par l'entremise de la diaspora. Bon nombre d'immigrants et d'immigrantes venus s'établir au Canada ont gardé des relations d'affaires avec leur pays. Souvent, ils veulent exploiter une entreprise ici, au Canada,

221 *Ibid.*

222 *Ibid.*, 1000 (Susan Anzolin).

223 *Ibid.*, 1000 (Serge Tanguay).

224 *Ibid.*, 1005 (Lucie Perreault, directrice, Programmes et services corporatifs, Initiative fédérale de développement économique pour le nord de l'Ontario).

225 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 8 avril 2014, 1010 (Jocelyne Lalonde).

mais ils souhaitent aussi soutenir l'économie de leur pays d'origine. Ce sont souvent ces personnes qui servent de trait d'union²²⁶.

Maurice Chiasson partage ce point de vue :

D'ailleurs, d'un point de vue économique, ces autres usagers du français sont essentiels pour assurer la relève entrepreneuriale et la force de travail. Ils peuvent également établir des ponts entre divers marchés au Canada et à l'étranger. En raison de leurs origines, nous croyons que ces autres usagers du français ont la capacité de tisser des liens avec de multiples marchés, sans se limiter à ceux de la francophonie nationale et de la Francophonie internationale²²⁷.

Par conséquent, M. Chiasson croit que la francophonie canadienne et l'action gouvernementale en milieu minoritaire doivent favoriser l'intégration des francophones et des francophiles d'origines diverses²²⁸.

8.9 Les ressources naturelles

Les ressources naturelles demeurent un important moteur économique dans plusieurs régions, notamment en Alberta :

Dans quelles industries ces travailleurs francophones se retrouvent-ils? Évidemment, beaucoup trouvent un emploi dans l'industrie de l'énergie et dans les services connexes. Également, l'industrie hôtelière ainsi que la construction attirent beaucoup de travailleurs. Bref, les travailleurs francophones occupent essentiellement des emplois dans les secteurs de l'énergie, de la construction et du tourisme²²⁹.

C'est aussi le cas de la Saskatchewan :

Dans le cas de la Saskatchewan [...] Il y a beaucoup de travail dans le domaine de la construction. Le secteur minier est aussi très fort dans la province. Beaucoup de projets de développement minier sont en cours ou devraient commencer au cours des prochaines années, entre autres dans le secteur de la potasse.

[...] La population du Canada est beaucoup plus mobile aujourd'hui qu'elle ne l'a jamais été, et ce, en ce qui touche les jeunes et la main-d'œuvre. Les travailleurs ont aujourd'hui la possibilité de s'installer avec leur famille dans une autre partie du Canada pour la découvrir et y travailler.

[...] À mon avis, l'objectif principal est avant tout de créer de la richesse au Canada et de permettre à tout le monde d'avoir un niveau de vie plus élevé. On crée ainsi une économie pancanadienne assez forte. L'important est de comprendre que les travailleurs vont là où il y a des emplois disponibles²³⁰.

226 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 1 avril 2014, 1015 (Ethel Côté).

227 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 29 mai 2014, 0905 (Maurice Chiasson).

228 *Ibid.*

229 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 27 mars 2014, 1030 (Marc S. Tremblay).

230 *Ibid.* (Robert Therrien).

Or, certaines régions qui ont du mal à redémarrer leur économie hésitent à investir dans les industries qui pourtant font la richesse des autres.

Par ailleurs, les entreprises qui dépendent des ressources naturelles « ne sont plus en compétition uniquement entre elles, mais également avec celles du monde entier. Elles doivent innover davantage et acquérir davantage de compétences, entre autres choses²³¹. »

Il est aussi important que les institutions postsecondaires, particulièrement les collèges, adaptent leurs programmes de formation aux besoins du marché afin de former une main-d'œuvre locale compétente et suffisamment nombreuse. Les institutions de l'AUFC partagent cette idée :

Dans la plupart des universités et des collèges de la francophonie canadienne et dans nos communautés minoritaires, la formation collégiale est très centrée sur les besoins des employeurs. Au niveau collégial, il est plus facile de déterminer s'il faut diminuer certains programmes à cause d'une moins grande demande de main-d'œuvre en fonction de plusieurs facteurs²³².

La formation technique doit également être disponible dans la langue de la minorité. Au Québec, les anglophones sont sous-représentés dans certaines industries, « particulièrement celles des secteurs primaires, de l'extraction des ressources naturelles [...]»²³³. » Selon le QCGN, cette situation s'explique par le fait que « les anglophones n'ont pas la formation nécessaire pour obtenir un emploi dans les entreprises de taille moyenne du secteur de la fabrication que l'on est susceptible de trouver en région²³⁴. » Cela serait dû, en partie, au fait que « le réseau scolaire anglophone, le réseau scolaire minoritaire, ne reçoit pas les mêmes ressources que le réseau scolaire de la majorité pour ce genre de formation professionnelle²³⁵. »

9. Les organismes communautaires de développement économique et d'aide à l'emploi

Depuis les années 1990, le gouvernement du Canada finance les CLOSM par l'entremise de partenariats qu'il établit avec les organismes représentatifs des communautés. « Ce partenariat se présente comme une prise en charge par les communautés de leur développement²³⁶. » Par ailleurs, les partenariats positionnent les réseaux associatifs et institutionnels des CLOSM comme des fournisseurs de services de choix auprès des communautés.

231 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 13 mai 2014, 0920 (Armand Caron).

232 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 8 avril 2014, 0915 (Jocelyne Lalonde).

233 *Ibid.*, 0850 (Jean-Pierre Corbeil).

234 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 25 février 2014, 0905 (Stephen Thompson).

235 *Ibid.*

236 Éric Forgues et Michel Douvet, *Financer la francophonie canadienne: faire société ou créer un marché de services?* Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, mai 2014, p.13.

Services d'emploi pour les jeunes a fait valoir au Comité que plusieurs organismes communautaires qui sont prestataires de ces services n'arrivent pas à atteindre leurs objectifs faute d'un soutien financier adéquat. Cette situation force les groupes minoritaires à rediriger leurs clients vers les services du groupe linguistique majoritaire. Le CCS éprouve le même problème : « nous pouvons encadrer nos futurs entrepreneurs jusqu'à un certain point, mais dès qu'il y a un besoin de financement, nous devons les diriger vers un fournisseur anglophone²³⁷ ».

Il appert que les communautés rurales sont les plus touchées. Le CDÉA dit avoir recours aux technologies de l'information pour rejoindre certaines communautés isolées, mais il affirme que « ce n'est pas tout à fait le même niveau de service²³⁸ ». Pourtant, de manière générale, les besoins sont plus grands en région rurale. C'est le cas au Nouveau-Brunswick et c'est aussi le cas au Manitoba :

On fait face un peu au même phénomène qu'on retrouve à l'échelle mondiale, soit une urbanisation massive qui a beaucoup d'impacts sur sa zone périurbaine. Évidemment, cela laisse au monde rural très peu d'avenues pour son développement, à moins qu'il puisse se prendre en main²³⁹.

10. Conclusion

Le Comité constate que la situation socioéconomique des francophones qui vivent en milieu minoritaire au Canada a beaucoup évolué au cours des 50 dernières années, de sorte que, de façon générale, les inégalités socioéconomiques entre les francophones et les anglophones au pays, avec peu d'exceptions, n'existent plus.

Historiquement, les francophones vivant en minorité se trouvaient dans une position désavantageuse quant aux niveaux de scolarité, de revenu, dans les échelles d'occupation et dans la propriété d'industries comparativement à la majorité.

Cette position désavantageuse n'existe plus. Par exemple, les francophones et les anglophones du Canada atlantique touchent un salaire comparable, et la moyenne salariale des jeunes francophones est plus élevée que celle de leurs homologues anglophones. L'accès à l'éducation dans la langue de la minorité est un des facteurs qui explique ce rattrapage. Les jeunes entre 25 et 44 ans sont le groupe démographique avec le plus de diplômes postsecondaires au Canada.

Les CLOSM de l'Ouest du Canada bénéficient de la forte croissance de l'industrie minière et certaines communautés francophones du Canada atlantique sont en transition, et le Comité constate que les jeunes au Canada atlantique utilisent leur éducation et leur bilinguisme à leur avantage.

237 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 27 mars 2014, 0855 (Robert Therrien).

238 Conseil de développement économique de l'Alberta, Mémoire présenté au Comité, 27 mars 2014, p. 8.

239 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 29 mai 2014, 0915 (Louis Allain).

Les CLOSM font partie intégrante de l'économie canadienne. Elles bénéficient d'une économie forte et l'économie canadienne bénéficie de leur contribution. Les économies des CLOSM sont variées et leurs besoins en matière de développement économique suivent de façon générale les besoins de chaque région.

Le Comité constate aussi qu'il reste du travail à faire. Comme beaucoup de communautés rurales au Canada, les CLOSM doivent affronter l'exode des jeunes vers les villes. Sans ses jeunes, une communauté n'a pas d'avenir.

Afin d'affronter l'exode des jeunes, chaque communauté doit mettre en œuvre un plan d'action pour garder et créer des emplois de qualité dans la communauté pour les jeunes, et bâtir des communautés abordables, avec un niveau de vie élevé. Elles doivent se pencher sur la relève entrepreneuriale et la diversification économique.

Les communautés doivent appuyer les entrepreneurs et les entreprises novatrices qui utilisent leur bilinguisme comme outil de développement économique. Elles doivent convaincre leurs jeunes d'obtenir une éducation qui leur permet de rester en région, et non pas de migrer vers la ville.

En conclusion, les CLOSM ont les atouts nécessaires pour affronter les défis économiques de l'avenir. Elles doivent miser sur l'entrepreneuriat et l'esprit de leadership afin de s'adapter aux nouvelles réalités économiques mondiales.

11. Recommandations

À la lumière des témoignages et des mémoires recueillis lors de son étude et dans le but de bâtir des économies durables et croissantes dans les CLOSM, le Comité recommande :

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada identifie des critères communs et des pratiques exemplaires pour évaluer le développement économique des CLOSM.

Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada assure un financement adéquat, stable et pluriannuel aux organismes communautaires œuvrant au développement économique des CLOSM.

Recommandation 3

Que les agences de développement économique du gouvernement du Canada appuient les organismes communautaires œuvrant au développement économique des CLOSM.

Recommandation 4

Que le gouvernement du Canada favorise une plus grande collaboration entre le Fonds d'habilitation pour les CLOSM et les agences de développement économique.

Recommandation 5

Que le gouvernement du Canada mette en place des programmes souples et adaptés aux réalités des CLOSM qui tiennent compte des différences régionales, des risques d'assimilation des communautés, des besoins des communautés rurales et des besoins de celles dont l'économie est en période de transformation.

Recommandation 6

Que le gouvernement du Canada fasse la promotion du bilinguisme comme outil de développement économique auprès des collectivités et qu'il contribue à normaliser le français comme langue des affaires au pays.

Recommandation 7

Que le gouvernement du Canada mette en place une stratégie pour favoriser la participation des CLOSM au commerce international et qu'il en fasse part au Comité.

Recommandation 8

Que le gouvernement du Canada s'assure que toutes les ententes bilatérales, notamment celles sur le marché du travail, comportent des clauses linguistiques ainsi que des mécanismes de reddition de compte afin d'assurer que les provinces et territoires offrent aux CLOSM des services de qualité égale à ceux offerts à la majorité. Le Comité recommande aussi que le gouvernement du Canada sensibilise les provinces et territoires aux besoins des CLOSM et à la nécessité de les consulter dans le cadre des ententes sur le marché du travail.

Recommandation 9

Que le gouvernement du Canada privilégie l'offre de stages, de programmes de mentorat et de soutien à l'entrepreneuriat dans ses initiatives et programmes pour favoriser l'emploi dans les CLOSM.

Recommandation 10

Que le gouvernement du Canada, en partenariat avec les provinces et territoires, mette en place une stratégie pour améliorer les niveaux d'alphabétisation et des compétences essentielles des Canadiens et que cette stratégie comporte un volet ciblé pour les CLOSM qui soit adapté à chaque communauté.

Recommandation 11

Que le gouvernement du Canada consulte les organismes de développement économique des CLOSM afin de comprendre leurs besoins en matière de recherche et qu'il mette en place des mécanismes pour favoriser la dissémination des recherches auprès de tous les acteurs du développement économique.

Recommandation 12

Que le gouvernement du Canada reconnaisse l'importance de la coopération pour les CLOSM.

Recommandation 13

Que le gouvernement du Canada et la francophonie canadienne favorisent l'intégration des francophones et des francophiles d'origines diverses en milieu minoritaire.

Recommandation 14

Que le gouvernement du Canada appuie les institutions postsecondaires des CLOSM afin qu'elles offrent une gamme de programmes concurrentiels et variés en fonction des besoins du marché du travail, des attentes des employeurs et celles des communautés.

Recommandation 15

Que le gouvernement du Canada reconnaisse la capacité grandissante de recherche des établissements postsecondaires de la francophonie canadienne.

Recommandation 16

Que le gouvernement du Canada appuie le secteur du tourisme et le secteur des arts dans la culture des CLOSM en favorisant le développement et le financement des infrastructures culturelles et communautaires.

Recommandation 17

Que le gouvernement du Canada reconnaisse l'importance du secteur communautaire dans la prestation de services de développement économique et comme point d'ancrage dans les CLOSM, et qu'il accorde aux organismes communautaires à vocation économique un financement récurrent afin d'offrir aux CLOSM des services de qualité égale à ceux offerts à la majorité.

ANNEXE A

LISTE DES TÉMOINS

Organismes et individus	Date	Réunion
<p>Quebec Community Groups Network Sylvia Martin-Laforge, directrice générale Stephen D. Thompson, directeur, Politique stratégique, recherche et affaires publiques</p>	2014/02/25	12
<p>Association franco-yukonnaise Angélique Bernard, présidente Isabelle Salesse, directrice générale</p>	2014/02/27	13
<p>Coopératives et mutuelles Canada Michaël Béland, gestionnaire, Développement corporatif Shawn Murphy, gestionnaire, Relations gouvernementales</p>	2014/03/25	15
<p>Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada Suzanne Bossé, directrice générale Marie-France Kenny, présidente</p>		
<p>Services d'emploi pour les jeunes John Ayles, président, Conseil d'administration Iris Unger, directrice générale</p>		
<p>Conseil de développement économique de l'Alberta Marc S. Tremblay, président-directeur général</p>	2014/03/27	16
<p>Conseil de la coopération de la Saskatchewan Robert Therrien, directeur général</p>		
<p>Corporation d'employabilité et de développement économique communautaire John Buck, directeur général Grant Myers, agent de développement provincial</p>		
<p>Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE) Canada Jean Léger, directeur général</p>		
<p>L'Art du développement Ethel Côté, présidente-directrice générale</p>	2014/04/01	17

Organismes et individus	Date	Réunion
<p>Temiskaming Shores and Area Chamber of Commerce</p> <p>James Franks, coordonnateur, Développement économique et financement, Ville de Temiskaming Shores</p> <p>Darcy Griffith, président</p> <p>Joline Rivard, directrice</p> <p>Lois Weston-Bernstein, chef d'entreprise</p>	2014/04/01	17
<p>Agence canadienne de développement économique du Nord</p> <p>Kimberly Fairman, conseillère principale du président</p> <p>Yves Robineau, dirigeant principal des finances, Directeur, Services ministériels</p> <p>Agence de promotion économique du Canada atlantique</p> <p>Wade Aucoin, directeur général, Politiques</p> <p>Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario</p> <p>Susan Anzolin, dirigeante principale des finances intérimaire, Direction générale des services ministériels</p> <p>Paul Chayer, gestionnaire, Politique stratégique</p> <p>Développement économique Canada</p> <p>Hélène Goulet, directrice générale par intérim, Direction générale, Politiques, recherche et programmes, secteur des politiques et communications</p> <p>Serge Tanguay, directeur général, Direction générale, opérations régionales, secteur des opérations</p> <p>Diversification de l'économie de l'Ouest Canada</p> <p>France Guimond, directrice générale, Opérations - Manitoba</p> <p>Initiative fédérale de développement économique pour le nord de l'Ontario</p> <p>Lucie Perreault, directrice, Programmes et services corporatifs</p> <p>Ministère de l'Industrie</p> <p>Krista Campbell, directrice générale, Direction générale de la politique stratégique</p>	2014/04/03	18
<p>Association des universités de la francophonie canadienne</p> <p>Jocelyne Lalonde, directrice générale</p>	2014/04/08	19

Organismes et individus	Date	Réunion
<p>Statistique Canada</p> <p>Jean-Pierre Corbeil, directeur adjoint, Division de la statistique sociale et autochtone</p> <p>Jean-François Lepage, analyste, Division de la statistique sociale et autochtone</p>	2014/04/08	19
<p>Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration</p> <p>Rénald Gilbert, gestionnaire, Programme d'immigration, Paris (France)</p> <p>Ministère de l'Emploi et du Développement social</p> <p>Denise Gareau, directrice, Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire, Direction générale des compétences et de l'emploi</p> <p>Stephen Johnson, directeur général, Planification ministérielle et de la gestion, Politique stratégique et recherche</p> <p>Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement</p> <p>Randle Wilson, directeur général, Stratégie et coordination du portefeuille commercial</p> <p>Ministère du Patrimoine canadien</p> <p>Jean-Pierre C. Gauthier, directeur général, Direction générale des langues officielles</p>	2014/04/10	20
<p>À titre personnel</p> <p>John Galbraith, professeur d'économie, McGill University</p> <p>Canadian Youth for French</p> <p>Christie Dennison, vice-présidente du conseil d'administration</p> <p>Justin Morrow, président du conseil d'administration</p> <p>Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences</p> <p>Normand Lévesque, directeur général</p> <p>Michel Robillard, vice-président</p>	2014/05/06	22
<p>Commissariat aux langues officielles</p> <p>Deni Lorieau, représentant du commissaire, Alberta, Colombie-Britannique, Territoires du Nord-Ouest, Yukon et Nunavut</p> <p>Carsten Quell, directeur, Politiques et recherche</p>	2014/05/08	23
<p>Collège communautaire du Nouveau-Brunswick</p> <p>Armand Caron, président, Conseil des gouverneurs</p>	2014/05/13	24

Organismes et individus	Date	Réunion
Fédération des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick Patrick Colford, président	2014/05/13	24
Ville de Moncton Jacques Dubé, directeur municipal		
Centre canadien pour l'emploi des réfugiés Serge Kaptegain, directeur exécutif	2014/05/15	25
English Language Arts Network Quebec Peter MacGibbon, président Guy Rodgers, directeur général		
Townshippers' Association Gerald Cutting, président Rachel Hunting, directrice générale		
Association canadienne française de l'Alberta Angéline Gionet, directrice générale, Régionale de Wood Buffalo	2014/05/27	26
Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada Suzanne Bossé, directrice générale Marjie Brown, gestionnaire, Immigration		
Réseau des cégeps et des collèges francophones du Canada Laurier Thibault, directeur général		
World Trade Centre Winnipeg Mariette Mulaire, présidente-directrice générale		
Conference Board du Canada Pedro Antunes, économiste en chef adjoint et directeur général	2014/05/29	27
Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba Louis Allain, directeur général		
Conseil économique du Nouveau-Brunswick Anne Hébert, directrice générale		
MC Consultants enr. Maurice Chiasson, consultant		

ANNEXE B LISTE DES MÉMOIRES

Organismes et individus

Conseil de développement économique de l'Alberta

Corporation d'employabilité et de développement économique communautaire

L'Art du développement

MC Consultants enr.

Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE) Canada

Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences

Services d'emploi pour les jeunes

Statistique Canada

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents ([réunions n^{os} 12, 13, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 29, 30, 32, 33, 34, 35, 36, 37 et 38](#)) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

L'hon. Michael Chong

Assurer une gouvernance responsable des CLOSM : la vision néo-démocrate

Même si elle est en accord avec de nombreux points du rapport principal, l'Opposition officielle en est arrivée à des conclusions différentes de celle du parti au pouvoir. Un gouvernement responsable rendrait compte de tous les aspects des programmes qu'il conçoit. Cela n'est malheureusement pas le cas du gouvernement actuel. Il choisit de faire taire ses détracteurs et de faire la sourde oreille aux propositions raisonnables du NPD. Le gouvernement doit répondre à certaines vérités inconfortables évoquées par des témoins dont les témoignages sont passés sous silence dans le rapport principal. Adopter une approche axée sur la collaboration et la coopération avec les collectivités et les pouvoirs publics permettra de résoudre certaines des lacunes des programmes actuels. Surtout, la plupart des témoins ont dénoncé l'insuffisance et l'imprévisibilité du financement sous le régime actuel qu'ils estiment responsable d'une foule de problèmes auxquels sont actuellement en butte des organismes travaillant avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM).

Le NPD peut se féliciter de certaines petites victoires pour lesquelles il s'est ardemment battu en Comité, comme l'engagement d'appuyer l'infrastructure des arts et de la culture dans les CLOSM. L'essor des mouvements artistiques dans la collectivité anglophone montréalaise a présenté de nouveaux défis. Entre autres choses, ELAN a noté un problème d'infrastructure, sur le plan tant des locaux créatifs pour les artistes que des théâtres et galeries où exposer les œuvres et communiquer avec le public. Nous sommes impatients de voir le type d'appui que le gouvernement offrira.

Nous sommes heureux de voir que notre recommandation visant à assurer un financement pluriannuel suffisant et stable aux groupes communautaires travaillant au développement économique des CLOSM a été acceptée. Les néo-démocrates ont proposé que le gouvernement utilise les meilleures pratiques pour son travail avec les groupes communautaires et qu'il prévoie un financement sur trois ans plutôt qu'un modèle annuel. Les CLOSM ont besoin de ressources pour planifier le long terme. Les néo-démocrates ont également demandé à ce que le financement soit indexé sur le coût de la vie, ce qui est resté lettre morte.

Le but de l'étude était de trouver des moyens pour le gouvernement du Canada d'aider les communautés anglophone et francophone en situation minoritaire à bâtir une économie durable et prospère. Le gouvernement avait l'occasion de traiter des risques d'assimilation lorsqu'il s'est penché sur la durabilité des CLOSM. Il a choisi d'ignorer ces risques. Nous avons bon espoir qu'un gouvernement futur se penchera sur ces difficultés et sommes heureux de voir qu'il y a des témoignages publics qui fourniront un point de départ à tout dialogue sur notre avenir commun.

Cerner les vulnérabilités pour accroître la résilience

En cernant les vulnérabilités, nous pouvons adopter des approches plus intelligentes pour bâtir une résilience chez les CLOSM. Ces dernières devraient être dotées de programmes répondant à leurs besoins. Le Canada dispose d'une politique sur les langues officielles, et ces langues sont protégées par la loi. Il faut que l'idée d'une égalité réelle des communautés anglophone et francophone en situation minoritaire oriente la conception

des programmes et la prestation des services. Cette notion juridique a été reconnue dans la décision de la Cour suprême en l'affaire *DesRochers c. Canada (Industrie)*, qui souligne qu'en droit constitutionnel la Charte des droits et la *Loi sur les langues officielles* prévoient l'« obligation de fournir des services égaux dans les deux langues officielles » et des « services de développement économique communautaires fournis dans les deux langues officielles ». La Cour suprême a également énoncé qu'il « se peut que l'élaboration et la mise en œuvre de services identiques pour chacune des communautés linguistiques ne permettent pas de réaliser l'égalité réelle ». Si l'on comprend les vulnérabilités d'une communauté, nous pouvons façonner des programmes qui y répondent et respectent notre responsabilité juridique. Un gouvernement néo-démocrate assumerait sa responsabilité de respecter ses obligations juridiques envers les CLOSM.

L'inégalité sur le plan de la qualité des services n'a rien de nouveau. La disparité sur le plan de la qualité des services a été signalée depuis au moins 1995, mais les gouvernements libéraux et conservateurs qui se sont succédé ont choisi de fermer les yeux devant les solutions qui auraient permis de régler le problème.

Écarts entre les régions et rigidité dans la conception des programmes

Les vulnérabilités qu'affichent les CLOSM peuvent être attribuables à des pressions externes, lesquelles varient selon les régions. Une communauté en situation minoritaire est souvent plus vulnérable que la communauté en situation majoritaire, même dans un climat de prospérité. Les CLOSM des régions rurales sont particulièrement vulnérables. Le commissaire aux langues officielles a expliqué pourquoi certaines communautés ont besoin de davantage de ressources pour répondre à ces pressions externes.

La très mauvaise gestion par le gouvernement de la politique du secteur des ressources a créé des pressions externes pour les CLOSM que les pouvoirs publics n'ont pu prévoir. L'ACFA a signalé qu'il fallait mettre de toute urgence en place des services d'aide à l'emploi dans la région de Fort McMurray, où la croissance démographique est extrêmement forte. En gros, la demande accrue de services appelle une hausse du financement octroyé aux organismes et institutions communautaires. Or le gouvernement n'a pas adapté sa politique à la lumière de cette pression externe.

Le remaniement profond des politiques en matière d'emploi constitue une autre pression externe dont les CLOSM subissent les effets. La transformation de l'AE opérée en 2012 a exacerbé les problèmes économiques du nord du Nouveau-Brunswick, où le travail est essentiellement saisonnier. Un nombre croissant de travailleurs saisonniers sont désormais catégorisés comme « prestataires habituels », de sorte qu'il leur est plus difficile d'avoir droit aux prestations d'AE. Et, si la population qui travaille dans ces secteurs n'a pas droit à l'AE, elle ira travailler ailleurs.

Les modifications apportées à l'AE ne sont pas la marque d'un gouvernement gradualiste, mais représentent plutôt une transformation radicale qui a nui à l'économie de certaines régions. Le Conseil économique du Nouveau-Brunswick a fait valoir que, outre qu'ils n'étaient pas adaptés à la situation économique des travailleurs saisonniers, les changements ont été adoptés trop rapidement pour permettre aux secteurs et aux travailleurs de s'adapter.

Le gouvernement refuse toujours de tenir compte des questions liées aux CLOSM lorsqu'il commande des études sur le développement économique.

Un financement suffisant pour assurer la prestation de services de qualité égale

De nombreux témoins ont demandé une augmentation du financement pour répondre aux besoins croissants des CLOSM et offrir des services dans la langue de la minorité qui sont de qualité égale à celle des services offerts dans la langue de la majorité. Le financement qu'octroie le gouvernement fédéral aux organismes communautaires n'a pas augmenté depuis 10 ans. L'ACFA a perdu son financement destiné aux services d'aide à l'emploi des francophones en 2011, les fonds allant à une agence anglophone incapable de fournir des services en français. L'ACFA a déclaré que les organismes qui s'occupent d'offrir des services aux immigrants francophones ont besoin de financement. L'absence de financement fragilise les acquis des dernières années et prive les acteurs économiques et gouvernementaux de partenaires communautaires de qualité. Les organismes régionaux élaborent des programmes souples qui répondent aux besoins des CLOSM et ils sont cependant sous-financés. Les collectivités régionales doivent être consultées davantage par le gouvernement afin de relever les défis auxquels elles sont confrontées.

Des données et des recherches de qualité conduisent à de meilleures politiques

Il faut des données de bonne qualité pour proposer des solutions. Les organismes travaillant au sein des CLOSM sont les mieux placés pour fournir un portrait véridique. Il serait possible de régler les problèmes de collectivité si l'on disposait de renseignements exacts concernant l'emploi saisonnier. Les collectivités anglophones dans la région de l'Estrie démontrent des signes de vulnérabilité socioéconomique croissante de par l'exode des diplômés et des travailleurs qui prive la région d'une classe moyenne. Les communautés anglophones du Québec n'ont pas reçu de financement pour les programmes d'alphabétisation dans le cadre de la Feuille de route 2008-2013. Si l'on avait disposé de meilleures données, il aurait été possible de cerner ces problèmes auparavant.

Le financement de la recherche se fait par le truchement de l'Initiative de développement économique d'Industrie Canada. Lorsque les institutions fédérales commandent des études ou des enquêtes en matière de développement économique ou d'employabilité, elles devraient inclure des questions linguistiques qui permettent d'avoir un portrait juste de la situation et des enjeux propres aux communautés de langue officielle en situation minoritaire. Il serait également important de mettre en place des mécanismes visant à faciliter la communication du produit des recherches aux CLOSM.

L'abolition du formulaire long du recensement et le manque de soutien pour l'analyse et la recherche nécessaires afin de cerner les forces et les faiblesses des CLOSM continuent de faire obstacle au développement de politiques responsables.

Les coopératives : un puissant outil pour les CLOSM

Le gouvernement ne semble pas bien comprendre le rôle des coopératives dans le développement économique des communautés minoritaires. Le mouvement coopératif

est un acteur économique incontournable dans le maintien et le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Par le passé, le Comité avait recommandé que le gouvernement du Canada intègre le modèle coopératif dans ses stratégies de développement socioéconomique pour les CLOSM dans la Feuille de route 2008-2013. Or, rien n'a été fait à cet égard dans la Feuille de route actuelle.

L'abolition de l'Initiative de développement coopératif (IDC) était une décision malavisée. Le forum annuel organisé dans le cadre de l'IDC, surtout pour la mise en commun de pratiques exemplaires, servait de catalyseur parce qu'il encourageait les partenariats et le réseautage. Les conséquences de l'annulation de l'IDC ont été très importantes. Plusieurs provinces ont dû cesser d'offrir le service.

Les investissements effectués par le truchement de l'IDC étaient de faible importance par rapport aux retombées économiques du programme. Des témoins ont insisté sur le fait que la diminution des ressources mises à la disposition du secteur coopératif canadien par la voie du Secrétariat aux coopératives d'Industrie Canada s'est répercutée sur le mouvement coopératif dans son ensemble. La difficulté d'avoir accès à des données sur le développement économique des CLOSM est un bon exemple de ces répercussions.

Immigrants, tant d'occasions ratées

Même si l'immigration est perçue comme un outil de revitalisation des CLOSM, il faut noter que les immigrants, même ceux qui sont très instruits, ont beaucoup de peine à s'intégrer au marché du travail, à faire reconnaître leurs diplômes étrangers et à acquérir une expérience du monde du travail canadien. Le niveau de pauvreté chez les immigrants joue également sur la vitalité économique des CLOSM. Le QCGN a présenté un rapport au sujet de ce problème dans les communautés anglophone en situation minoritaire. De même, les immigrants dont la première langue officielle est le français connaissent un taux de chômage plus élevé que les francophones nés au Canada. Ces situations appellent des mesures ciblées.

Les immigrants et les réfugiés souhaitent contribuer au développement économique des CLOSM et en sont capables. Les CLOSM doivent obtenir les outils dont elles ont besoin pour aider les immigrants et les réfugiés à trouver des emplois, ce qui est la clé de leur intégration dans les CLOSM.

Solutions : Un financement pluriannuel et un fonds d'investissement

Le financement pluriannuel est une solution plus efficiente qui permettrait aux organismes de planifier leurs activités à long terme. Des témoins sont du même avis. Ils ont noté l'importance du financement pluriannuel, un « financement triennal stable et indexé », par exemple. Les programmes de financement ne devraient pas créer de concurrence entre les organismes provinciaux, régionaux et locaux. Il faut mieux comprendre la manière dont les organismes collaborent et la manière dont les enveloppes de financement peuvent, à chaque échelon, contribuer à la vitalité économique de la communauté de langue officielle en situation minoritaire sans créer de divisions.

Les CLOSM ont besoin des mêmes outils et programmes qui sont offerts aux autres communautés, plus particulièrement un programme de fonds d'investissement comme le fonds géré par le Réseau de développement des collectivités du Canada. Le gouvernement devrait aussi faciliter la création d'un fonds d'emprunt pour les entrepreneurs des CLOSM adapté à leurs besoins particuliers.

Égalité et risque d'assimilation

Il y a lieu de se demander si les services offerts aux communautés minoritaires sont réellement égaux. En orientant les francophones vers des services offerts en anglais, on n'appuie pas la vitalité de la communauté minoritaire et ne fait pas la promotion du français comme langue d'affaires. Si l'on brise les liens qui unissent les francophones à leur communauté, ceux-ci risquent fort de s'assimiler au milieu anglophone.

L'absence de ressources financières et humaines pèse lourdement sur les employés et les bénévoles des organismes communautaires.

Le problème de l'inégalité des services se fait ressentir tant à l'échelle locale qu'à l'échelle provinciale. Malgré le fait que certains organismes ont compétence à l'échelle d'un territoire ou d'une province, le niveau de financement actuel ne leur permet pas d'appuyer le développement économique et d'offrir de l'aide à l'emploi dans toutes les régions. Ceci a particulièrement été souligné par les représentants de l'AFY, du CDÉA et du CCS.

Conclusion

Le gouvernement voudrait faire croire aux Canadiens que les CLOSM ne sont confrontées à aucun problème grave. C'est particulièrement le cas si l'on examine sa position au sujet de la prestation de services de qualité égale. Le gouvernement souligne l'égalité relative entre anglophones et francophones en s'appuyant sur leur bien-être socioéconomique, mais il ne tient pas compte des risques d'assimilation qui planent sur ces communautés.

Le gouvernement estime que les CLOSM ont à leur disposition tous les outils nécessaires pour relever les défis économiques. Les néo-démocrates sont d'avis que ce n'est pas le cas et que de nombreux témoignages entendus dans le cadre de l'étude invalident la position du gouvernement. Il est nécessaire d'offrir un financement pluriannuel adéquat pour assurer le dynamisme des organismes. Malheureusement, le « financement adéquat » est une notion subjective pour le gouvernement. À l'heure actuelle, certains organismes peinent à survivre en raison de l'approche uniforme du gouvernement, qui n'est pas adaptée aux besoins et aux défis propres aux régions. À tout le moins, le gouvernement doit s'assurer que le financement offert par les programmes de la Feuille de route soit livré à temps aux organismes.

Même si le gouvernement a adopté certaines des idées du NPD, son rapport n'aborde pas de manière responsable les problèmes auxquels sont confrontés les CLOSM. Si l'on fait fi des risques que connaissent les CLOSM, les outils qu'offre le gouvernement continueront d'être insuffisants pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs. Les néo-démocrates estiment que le gouvernement fédéral devrait jouer un plus grand rôle pour aider les CLOSM à développer des économies dynamiques et durables.

Recommandations dissidentes : rapport du Comité sur la situation économique des communautés linguistiques minoritaires

Préambule :

Les communautés francophones vivant en situation minoritaire sont disséminées à travers toutes les provinces et territoires du Canada. L'importance de la situation historique de ces communautés se vérifie encore aujourd'hui et ce, malgré les forts taux d'assimilation¹ observés dans la majorité des ces communautés. *La Loi sur les langues Officielles* est venue redonner un peu d'espoir quant aux possibilités de développement de la langue française dans les communautés relativement importantes sises dans les centres urbains. Mais force nous est de constater la quasi absence d'éléments socio-économiques de développement pour les francophones en milieu rural. Nous demeurons inquiets face au peu d'engagement gouvernemental quant à la réparation des injustices historiques qui ont mené à l'assimilation des francophones de tout le pays.

Nous sommes médusés de constater l'ignorance de la population quant à la participation du fait français dans la création de la démocratie canadienne : la majorité des citoyens de ce pays ne connaissent pas l'importance que revêtent les traditions juridiques, politiques et sociales des francophones dans les assises de notre société. Nous sommes encore à débattre de l'importance du financement des organismes communautaires des groupes minoritaires lorsque ces mêmes communautés sont au bord du précipice et que leurs structures sociales se désagrègent à un rythme accéléré. Les mariages intercommunautaires, l'absence de ressources scolaires, l'impossibilité de travailler dans sa langue et le manque de structures communautaires participent à l'assimilation des francophones du pays. De plus, la force d'attraction de l'anglais, encouragé en cela par les nouvelles technologies de l'information, ne peut être endiguée qu'à partir d'une volonté gouvernementale forte et cohérente d'appuyer l'apprentissage et l'usage du français dans tout le Canada.

Tant que nous ne serons pas conscients de l'importance de la francophonie et de son héritage dans le maintien de notre équilibre politique, social, économique et juridique, nous assisterons impuissants au démantèlement des communautés francophones qui se sont constamment battues face à la rigueur des éléments présents aux quatre points cardinaux de ce pays.

Nous croyons toujours que les communautés qui ont perdu des milliers de citoyens dans cette rude bataille contre l'assimilation peuvent encore prospérer pour le bien commun de tout le

¹ Statistique Canada. «Caractéristiques linguistiques des Canadien». In Statistique Canada. *Langue, Recensement de la population de 2011*. <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/98-314-x/98-314-x2011001-fra.pdf> (Page consultée le 26 février 2015).

pays. Nous pouvons freiner les menaces à la survie linguistique et culturelle des Canadiens français en réparant les injustices commises à leur endroit en investissant de manière récurrente dans des infrastructures sociales modernes. Nous nous rappelons encore la présence de milliers de Métis francophones sur la prairie et nous sommes obligés de constater que leur combat doit encore se poursuivre devant les tribunaux du pays. La réparation judiciaire ne peut effacer complètement l'incurie des Gouvernements qui se sont succédé au pouvoir depuis la mise à mort de la culture française au Canada. Nous appelons aujourd'hui à une politique d'investissement cohérente du Gouvernement fédéral pour que vive la culture des francophones de ce pays!

Introduction aux Recommandations : Les fondements d'une francophonie vivante, moderne et résolument tournée vers l'avenir sont intrinsèquement liés au financement adéquat des structures communautaires et sociales des communautés françaises de tout le Canada;

Le Canada, dans sa forme actuelle, a grandement bénéficié de la dualité culturelle qui a donné naissance à ses institutions. Le Canada ne pouvait accéder à un statut de nation envié de par le monde sans la contribution des francophones, des anglophones et des autochtones. La cohésion de nos institutions s'est démarquée au sein du monde libre grâce à la cohabitation des trois grandes cultures qui nous obligent à inventer de nouvelles façons de penser le droit, de vivre ensemble et de prospérer dans cette étendue que nous partageons pour le bien commun. Notre prospérité n'aura d'égale que notre générosité;

À l'instar des nombreux témoins qui ont participé aux débats du Comité de la Chambre des Communes sur les langues officielles, nous croyons devoir faire place à des politiques linguistiques généreuses et cohérentes. L'élaboration d'une politique linguistique pour les minorités de langue française nécessite un engagement réel de l'État fédéral pour redonner un second souffle aux communautés qui sont venues témoigner à Ottawa de la pauvreté de leurs ressources, du poids négatif de l'histoire et de l'absence de structures sociales et économiques conformes à leur réalité culturelle.

1. Le Gouvernement fédéral doit convenir de réparer matériellement les erreurs et les fautes historiques qui ont détruit le tissu social de maintes communautés francophones au Canada en réinvestissant dans les structures communautaires et ce, de manière récurrente afin d'établir les bases du développement socio-économique de ces communautés;
2. Le Gouvernement fédéral doit investir dans la francophonie canadienne en décentralisant des services à la communauté canadienne dans les régions et en y créant des postes de fonctionnaires qui requièrent la connaissance et l'usage du français;

3. Le Gouvernement fédéral doit, via ses agences de développement économique, convenir d'une politique de subsides récurrente pour les petites et moyennes entreprises francophones du Canada;
4. Les sociétés francophones ont besoin d'obtenir des assurances financières quant au développement des infrastructures communautaires, économiques et éducatives dans une perspective permettant la création de partenariat à long terme avec les gouvernements des provinces et territoires;
5. Le Gouvernement fédéral doit convenir d'un appui matériel et financier adéquat pour les contestations judiciaires relatives aux droits des minorités linguistiques;
6. Le Gouvernement fédéral doit convenir d'une politique radiophonique et télévisuelle pour le diffuseur public qu'est Radio-Canada qui tient compte des intérêts et des besoins des communautés francophones de tout le pays. La dite politique doit assurer un financement adéquat à Radio-Canada compte tenu du rôle essentiel que joue le diffuseur public dans le développement culturel, social et économique des communautés francophones du pays;
7. Le Gouvernement fédéral doit instituer des mesures de correction institutionnelle quant au non respect de la *Loi sur les langues officielles* par les agences et ministères fédéraux;

